



Label Euro Obligations

SOMMAIRE

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Actif

Passif

Hors-bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Compte de résultat au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables au 31/12/2024

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 31/12/2024

Rapport de gestion

Forme juridique

FCP

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante : «Obligations et autres titres de créance libellés en Euro».

Objectif d'investissement

L'objectif de l'OPCVM est la recherche d'une performance annualisée après déduction des frais de gestion réels supérieure à l'indice FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond Total Return Gross en investissant dans des obligations libellées en Euro émises ou garanties par un émetteur de la zone OCDE (dont la zone Euro) tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Politique d'investissement

L'OPCVM est activement géré afin de capturer les opportunités sur les marchés obligataires de la zone OCDE (dont la zone Euro). L'équipe de gestion pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière. Après avoir réalisé des analyses macroéconomiques et microéconomiques, l'OPCVM met en oeuvre les stratégies suivantes : - la prise de position en duration (la duration mesure en nombre d'années la sensibilité d'un portefeuille aux variations des taux d'intérêt) - le positionnement sur la courbe de taux (la courbe de taux illustre la relation entre la maturité et le taux d'un titre obligataire) - l'allocation géographique - la sélection des émetteurs. Le Gestionnaire financier utilise largement les données ESG dans le cadre de la construction de l'univers de sélection. Les notes ESG permettent aussi d'orienter la construction du portefeuille vers des valeurs démontrant des caractéristiques ESG supérieures.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif net, après exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires, dans des titres extérieurs à l'univers d'investissement, tel que défini ci-dessus, à condition que l'émetteur soit éligible sur la base des critères de sélectivité. L'OPCVM applique une approche de sélectivité Best-in-class sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra – financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'univers servant de base de départ. L'approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 25% des plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement, tel que défini ci-dessus, sur la base d'une combinaison des exclusions d'investissement responsable applicables à l'OPCVM et de leur score ESG, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires. Le taux de couverture minimum de l'actif net qui s'applique au sein du portefeuille est de 90 % pour l'analyse ESG. L'OPCVM surperforme en permanence son indice de référence sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié au pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et le second lié à l'intensité carbone. (le taux de couverture minimum de chacun de ces indicateurs clés de performance extra – financiers sont décrits plus en détails dans le prospectus de l'OPCVM).

En outre, l'OPCVM applique les politiques d'exclusions sectorielles d'AXA IM et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), disponibles sur le site internet: [https:// www.axa-im.fr/investissement-responsable/nos-politiques-et-rapports](https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/nos-politiques-et-rapports).

Les politiques d'exclusions sectorielles d'AXA IM et les Standards ESG sont appliqués de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres et les produits dérivés sont utilisés conformément à la politique ESG de l'OPC. Sont également appliquées de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres, les exclusions décrites dans le référentiel du Label ISR. Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas développées en interne, elles sont donc subjectives et peuvent évoluer dans le

Commentaire de gestion

CONDITIONS MACRO-ECONOMIQUE

Les banques centrales ont continué à maintenir la pression sur la réduction de l'inflation au début de l'année, les surprises en matière d'inflation aux États-Unis ayant entraîné un retard dans le cycle d'assouplissement prévu par la Réserve fédérale. Toutefois, l'inflation a continué à baisser dans la plupart des régions et la plupart des banques centrales des économies développées ont assoupli leur politique d'ici 2024, car les inquiétudes se sont déplacées des risques d'inflation à la hausse vers des risques de perspectives de prix plus équilibrées ou même vers un soutien pur et simple de la croissance. Les inquiétudes se sont accrues quant à la portée de la croissance chinoise - ce qui a donné lieu à d'importantes mesures de relance officielles - et ont persisté dans la zone euro, malgré l'amélioration de l'activité. Toutefois, les États-Unis ont poursuivi leur expansion à un rythme soutenu. L'année 2024 a été marquée par de nombreux événements politiques. L'Europe a organisé plusieurs élections, dont une surprise en France, mais dans plusieurs cas, ces élections n'ont pas donné de résultats décisifs et les coalitions n'ont pas émergé ou se sont effondrées. Le Royaume-Uni a connu un changement de gouvernement, tandis que les États-Unis ont réélu Donald Trump pour un deuxième mandat (sans succès).

En Europe, l'inflation a continué de baisser et, bien que l'activité se soit améliorée, elle est restée modérée, ce qui reflète de plus en plus une insuffisance de la demande plutôt que des contraintes d'offre et ouvre la voie à un soutien de la politique monétaire. L'inflation globale est passée de 2,9 % à la fin de 2023 à 1,7 % en septembre, avant que les effets de base de l'énergie n'expliquent une certaine augmentation pour clôturer l'année 2024 à 2,4 %. Une amélioration plus marquée de l'inflation de base a permis de ramener le taux de 3,4 % à 2,7 % à la fin de 2024. Cette évolution reflète en partie la faiblesse persistante de l'économie. Le PIB trimestriel est sorti de la stagnation en 2023, augmentant de 0,3 % au premier trimestre, de 0,2 % au deuxième trimestre et de 0,4 % au troisième trimestre - bien que cela semble plus temporaire en raison de facteurs tels que les Jeux olympiques de Paris, et nous nous attendons à un quatrième trimestre plus faible. La croissance est restée mitigée selon les États, l'Allemagne devant afficher une deuxième année de contraction pure et simple. En revanche, la croissance espagnole s'est poursuivie à un rythme soutenu de 0,8/0,9 % au cours de chaque trimestre. Plus généralement, l'activité industrielle de la zone euro a continué à se contracter, mais les services et les dépenses de consommation se sont améliorés. Plus précisément, les vents contraires de la croissance semblent s'être déplacés de la contrainte de l'offre vers l'insuffisance de la demande - bien que le chômage soit resté à des niveaux records (6,3 % en novembre). La BCE a donc vu plus de possibilités de soutenir la croissance par une politique monétaire plus souple. La BCE a réduit de 0,25 % le taux de sa principale facilité de dépôt, qui était de 4,00 % en juin. Elle est revenue sur sa décision en septembre, indiquant un rythme de réduction plus rapide, et a réduit les taux de 0,25 % lors de réunions successives jusqu'à la fin de l'année, un rythme qui, selon nous, devrait se maintenir au premier semestre 2025. La politique européenne présente toutefois un risque supplémentaire. Plusieurs États restent sans gouvernement à la suite d'élections qui n'ont pas permis de former des coalitions. La France a également vu l'effondrement d'un gouvernement de coalition après des élections surprises en milieu d'année. La coalition allemande s'est également effondrée et de nouvelles élections auront lieu en février 2025.

Le Royaume-Uni a connu une reprise plus ferme de la croissance, qui, combinée aux mesures politiques, a entraîné une baisse plus modérée de l'inflation de base, ce qui s'est traduit par un assouplissement plus lent de la politique de la Banque d'Angleterre. Le PIB a fortement augmenté au premier trimestre, la production du secteur public ayant rebondi après la récession de S2 2023. Toutefois, cette hausse s'est estompée au cours des trimestres suivants, et l'on s'attend à ce que le second semestre 2024 soit marqué par une véritable stagnation et une croissance sous-jacente modérée du secteur privé. Cela a conduit à une détente sur le marché du travail, le taux de chômage passant de 3,9 % à la fin de l'année 2023 à 4,3 % au cours des trois mois précédant octobre - malgré les doutes concernant les données officielles. Toutefois, la croissance des salaires, bien qu'inférieure au rythme de 5,8 % prévu pour la fin de l'année 2023, est restée élevée, à 5,2 %. Cela a renforcé les inquiétudes concernant l'inflation et, bien que le taux global soit passé de 4,0 % fin 2023 à 2,6 % en novembre et que l'inflation de base ait diminué de 5,1 % à 3,5 % au cours de la même période, l'inflation des services reste élevée à 5,0 %, bien qu'elle soit inférieure au taux de 6,4 % prévu pour la fin 2023. La Banque d'Angleterre a assoupli sa politique plus lentement, réduisant ses taux à 4,75 % en deux fois, en août et en novembre, un rythme qui devrait se poursuivre jusqu'en 2025. L'incertitude a continué d'entourer les finances publiques britanniques. L'élection d'un nouveau gouvernement travailliste en milieu d'année a mis l'accent sur le bilan du gouvernement précédent. Cependant, le nouveau gouvernement a surpris en augmentant les impôts, les dépenses et les emprunts dans le budget d'octobre, soulevant de nouvelles inquiétudes quant à l'ampleur des emprunts publics.

En revanche, les États-Unis ont poursuivi leur croissance vigoureuse. La croissance a continué d'être soutenue par de solides dépenses de consommation, qui montrent peu de signes de fléchissement et qui sont à leur tour

soutenues en partie par des gains de richesse. Cependant, malgré une croissance toujours forte - qui devrait se répéter en 2023 à un rythme légèrement inférieur à 3 % - le marché du travail s'est quelque peu détendu et l'inflation a baissé. Le taux de chômage est passé de 3,7 % à la fin de 2023 à 4,2 % en novembre et le rythme de croissance de la masse salariale s'est ralenti, malgré les perturbations temporaires causées par les ouragans au cours des derniers mois de 2024. L'inflation a également baissé, avec un ralentissement de l'inflation globale à 2,7 % en novembre, contre 3,4 % à la fin de 2023, reflétant une amélioration de l'inflation de base à 3,3 %, contre 3,9 %. Cette combinaison d'une forte croissance et d'une désinflation continue doit beaucoup à l'amélioration de l'offre. Cela reflète en partie la croissance de l'offre de main-d'œuvre due à la forte immigration de ces dernières années, bien que les flux d'immigration aient nettement ralenti en 2024. La croissance de la productivité semble également s'être accélérée. Face au ralentissement de l'inflation, la Réserve fédérale (Fed) a assoupli sa politique. La hausse de l'inflation des services au début de 2024 a retardé le début de l'assouplissement de la Fed à partir du milieu de l'année. La Fed a ensuite semblé réagir de manière excessive aux signes de faiblesse du marché du travail au cours de l'été en procédant à une réduction surprise de 50 points de base de ses taux en septembre. Elle a ensuite procédé à des baisses de taux plus modestes, mais successives, pendant le reste de l'année, ramenant le taux des fonds fédéraux à 4,50-4,25 %, contre un pic de 5,50-5,25 %. Les États-Unis se sont également concentrés sur les élections présidentielles de 2024. Le président Biden s'est retiré tardivement de la course à la réélection, laissant la place au vice-président Harris, qui a perdu face à l'ancien président Donald Trump. Les fluctuations des attentes concernant le résultat de l'élection et les propositions économiques peu orthodoxes de Trump ont entraîné une certaine volatilité du marché au cours du second semestre 2024.

En Asie, la Chine a continué à dominer les préoccupations. Le marché immobilier chinois a connu sa troisième année consécutive de contraction, chutant de 5 points de pourcentage pour porter la contraction totale à 15 % à ce jour - et d'autres baisses sont attendues. Cette situation a pesé à la fois sur les dépenses des ménages - le logement étant une source essentielle de leur richesse - et sur l'investissement des gouvernements locaux et du système bancaire chinois. Ces deux facteurs ont ralenti l'activité économique. La croissance annuelle du PIB de la Chine devrait se rapprocher de l'objectif officiel d'« environ 5 % » et des 5,2 % prévus pour 2023. Cela reflète les mesures de relance importantes prises par le gouvernement chinois et la banque centrale. La Chine continue d'éviter la déflation pure et simple ; l'inflation s'est élevée en moyenne à 0,2 % en 2024, comme en 2023. Les autorités ont annoncé de nouvelles mesures de relance importantes à la fin de 2024, dont la plupart seront quantifiées lors du Congrès national du peuple en mars 2025. La croissance japonaise s'est améliorée tout au long de l'année 2024. La faiblesse du début, où les baisses de la production industrielle liées à la réglementation ont entraîné une forte contraction initiale du PIB, a été compensée par une croissance plus forte aux deuxième et troisième trimestres, à l'image des dépenses de consommation. Le Japon semble s'être éloigné de manière plus décisive de sa propre lutte contre la déflation, qui dure depuis des décennies. Les attentes en matière d'inflation ont augmenté et les salaires ont affiché une hausse record sur plusieurs décennies en 2024, avec des signes préliminaires de nouvelles hausses pour 2025. L'inflation globale a augmenté à 2,9 % en novembre 2024, contre 2,6 % fin 2023, même si l'inflation hors carburant et aliments frais a ralenti à 2,4 %, contre 3,7 %. Cela a encouragé la Banque du Japon (BoJ) à resserrer sa politique alors que la plupart des autres juridictions ont réduit leurs taux. La BoJ a relevé son principal taux directeur de -0,1 %, son niveau le plus bas depuis près de dix ans, en mars, puis à nouveau à 0,25 % en juillet. Bien que la communication de la BoJ sur son intention de procéder à de nouvelles hausses ait été hésitante, nous prévoyons d'autres hausses en 2025.

ACTIVITE ET EVOLUTION PREVISIBLE DU PORTEFEUILLE

Sur le portefeuille, nous avons commencé l'année avec une sous-pondération en termes de duration compte tenu des anticipations jugées alors excessives de baisses de taux attendues par les marchés. Nous avons accompagné le rebond des taux, corrigeant ces anticipations pour atteindre au mois d'avril une position longue face à l'indice de référence. Cette position a été maintenue jusqu'en juin où nous sommes revenu à la neutralité après le stress provoqué par la dissolution de l'assemblée nationale en France. Nous avons maintenu une position relativement neutre au cours de l'été avant d'adopter à nouveau une sous-pondération à partir de fin août, ensuite augmentée au cours du mois de septembre alors que les craintes de récessions marquée aux États-Unis tiraient à nouveau les anticipations de baisses de taux à la hausse. Cette position a été renversée en octobre après des chiffres macro américains rassurants. Nous restés proches de la neutralité au cours du dernier trimestre avec un léger biais long adopté sur la deuxième partie du mois de décembre.

En termes d'allocation pays, nous avons privilégié au sein de la zone euro une surpondération à l'Autriche en début d'année qui a ensuite été réduite pour construire une surpondération sur l'Espagne, dont les valorisations étaient plus attractives et les fondamentaux solides. En parallèle nous avons maintenu une sous-pondération sur la France à partir de l'été.

En termes d'allocation d'actif, le portefeuille a privilégié le crédit aux dettes souveraines tout au long de l'année. Cette surpondération a été augmentée en mars via des subordonnées financières puis réduite au cours de l'été via des dettes privées sénior avant d'être à nouveau marginalement renforcée en septembre via le même segment privé sénior. L'exposition aux dettes quasi-souveraines et dettes collatéralisées a été augmenté proche de la neutralité depuis avril compte tenu de la valorisation attrayante.

Perspectives

Le ralentissement de l'inflation a donné à la BCE et à la Fed la confiance nécessaire pour abaisser encore les taux d'intérêt de 25 points de base. Toutefois, le ton hawkish de la FED, qui prévoit moins de baisses de taux en raison d'une macroéconomie résiliente et d'un marché de l'emploi sain aux États-Unis, a jeté l'incertitude sur la trajectoire des taux à l'horizon 2025.

Après la hausse des taux en fin d'année, les valorisations semblent à nouveau attrayantes, mais l'émission des dettes importante au premier trimestre, l'incertitude quant à la trajectoire de l'inflation, la persistance d'une macroéconomie robuste aux États-Unis et les inquiétudes concernant le dérapage budgétaire, notamment aux États-Unis, pourraient maintenir les taux à un niveau élevé à court terme.

Les écarts de crédit ont continué à se resserrer grâce à une activité modérée sur le marché primaire et à un sentiment de risque plutôt favorable. Alors que le rendement global de la classe d'actifs reste à des niveaux historiquement attractifs, la reprise des activités primaires et l'augmentation de la volatilité des taux pourraient constituer un défi pour cette classe d'actifs.

Performances

Performances	Nette (part 2 EUR)	Brute	Performance du benchmark
2024	2.96%	3.38%	2.61%
2023	6.91%	7.34%	6.61%
2022	-16.95%	-16.62%	-17.21%
2021	-2.48%	-2.09%	-2.86%
2020	5.01%	5.43%	4.08%

En 2024, la performance des différentes parts est détaillée comme suit :

Label Euro Obligations S EUR	3.18%
Label Euro Obligations I EUR	2.98%
Label Euro Obligations A EUR	2.35%

Tableaux de principaux mouvements du portefeuille

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AXA TRESOR COURT TER	45 048 542,38	41 837 545,15
BUONI POLIEN 4.5% 53	8 270 529,83	6 254 491,32
BONOS 3.25% 34	13 274 882,64	-
SPAIN I/L BOND 0.65%	6 509 741,71	6 543 470,69
BUONI POLIENNA 4% 35	12 480 092,40	-
GERMANY(FED REP) 4.2	5 371 701,83	6 228 688,73
REPUBLIC 2.9% 33	1 242 230,96	9 904 268,97
AWF ACT Soc M C	-	10 040 927,26
STATE OF THE FRENCH	-	9 962 146,41
BUONI POLIE 3.45% 27	815 656,78	-

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Technique de gestion efficace et instruments financiers dérivés

Conformément aux dispositions des articles 27 et 32 à la Position AMF n°2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de l'OPCVM.

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	Néant
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

* Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Taux
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)		
Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS pour le compte des entités du groupe (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/actionnariat-actif>).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

Politique d'exécution / de sélection des intermédiaires

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

1. Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,
2. La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://particuliers.axa-im.fr>) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.axa-im.com/remuneration. Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance

Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) le rappel de l'absence d'objectif de vente qui pourrait impacter directement la rémunération fixe ou variable des salariés concernés (ii) le renforcement de la gouvernance encadrant le principe d'équité et d'égalité de genre, (iii) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM en fonction d'exigences réglementaires spécifiques et (iv) de mises à jour mineures.

Éléments qualitatifs et quantitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 (1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	221,58
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	136,11
Nombre total d'employés (4)	2 944 dont 770 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	71,68	48,18	119,86
Nombre d'employés concernés (5)	294 dont 116 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP	101 dont 16 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP	395 dont 132 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2024.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :
 - les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),

- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2024.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2024.

Commissions

Les frais de transaction prélevés par le Dépositaire sont intégralement conservés par lui.

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

Texte relatif à la Taxonomie de l'UE

La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée "taxonomie européenne", elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale : l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la lutte contre la pollution, la préservation de la biodiversité, et la transition vers une économie circulaire.

Modifications intervenues

- Mise à jour annuelle du PRIIPS DIC ;
- Modification de la documentation réglementaire :
 - alignement avec les nouvelles exigences du label ISR V3 (approche extra-financière et méthode de sélectivité, taux de couverture des KPI, exclusions liées au label ISR) ;
 - prise en compte du "Tabac" au niveau des exclusions sectorielles.

Modifications à intervenir

Néant.

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Sur la période, l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres.

Autres informations

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : Forvis Mazars

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du Produit : Label Euro Obligations (le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique : 969500Y175DXBHQSHG05

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

NON

- Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 71.53 % d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance
- Intensité carbone

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a appliqué une approche de sélectivité de l'investissement socialement responsable Best-in-Class sur l'univers d'investissement au cours de la période de référence. L'approche de sélectivité a réduit l'univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et leurs Score ESG à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

En outre, la stratégie d'investissement a surperformé son indice de référence ou son univers d'investissement sur au moins deux indicateurs clés de performance ESG, à savoir le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et Intensité carbone au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, les taux de couverture minimums suivants ont été appliqués au portefeuille du Produit Financier (exprimés en un pourcentage minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, liquidités détenues à titre accessoire et Actifs Solidaires) : i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et iii) 70 % pour l'indicateur Intensité carbone.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Indice de Référence	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	41.34 % de femmes aux conseils d'administration	38.93 % de femmes aux conseils d'administration	93.7 %
Intensité carbone	71.78 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	102.63 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	94.5 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Indice de Référence	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	2023	40.6 % de femmes aux conseils d'administration	37.4 % de femmes aux conseils d'administration	94.21 %
Intensité carbone	2023	93.11 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	105.14 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	95.8 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2022	39.07 % de femmes aux conseils d'administration	36.59 % de femmes aux conseils d'administration	96.25 %
Intensité carbone	2022	149.43 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	147.38 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	96.66 %

N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Par conséquent, la comparaison ne devrait pas être effectuée comme telle et ne devrait pas être interprétée comme une violation des éléments contraignants figurant dans la documentation juridique du produit financier, étant donné que les données rapportées pour l'indice de référence ne sont pas basées sur la même approche comptable que ceux divulgués pour le produit financier.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. **L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits

et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. **L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide**, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

3. **Les investissements dans des obligations vertes, sociales et durables et dans des obligations liées à la durabilité :**

a) Les obligations vertes, sociales et durables sont des instruments qui visent à contribuer à divers objectifs durables par nature. Ainsi, les investissements dans des obligations émises par des entreprises et des États qui ont été répertoriées comme des obligations vertes, obligations sociales ou obligations durables dans la base de données Bloomberg sont considérés comme des « investissements durables » selon le cadre SFDR d'AXA IM.

b) En ce qui concerne les obligations liées à la durabilité, un cadre interne a été développé pour évaluer la solidité des obligations utilisées pour financer un objectif durable général. Du fait que ces instruments sont nouveaux, les pratiques des émetteurs sont hétérogènes et seules les obligations liées à la durabilité auxquelles est attribuée une opinion positive ou neutre à l'issue du processus interne d'analyse d'AXA IM sont considérées comme des « investissements durables ». Le cadre d'analyse s'appuie sur les directives de l'International Capital Market Association (ICMA) avec une approche interne rigoureuse fondée sur les critères suivants : (i) stratégie de durabilité de l'émetteur et pertinence et matérialité des indicateurs de performance clés, (ii) ambition de l'objectif de performance en matière de durabilité, (iii) caractéristiques des obligations et (iv) suivi et reporting de l'objectif de performance en matière de durabilité.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM (comme décrites dans l'annexe precontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés

bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Emissions de GES niveau 1: 4194.236 Emissions de GES niveau 2: 1360.418 Emissions de GES niveau 3: 44592.773 Emissions de GES niveau 1+2: 5554.653 Emissions totales de GES: 50041.578	Emissions de GES niveau 1: 40 Emissions de GES niveau 2: 40 Emissions de GES niveau 3: 38 Emissions de GES niveau 1+2: 40 Emissions totales de GES: 38	Emissions de GES niveau 1: 81 Emissions de GES niveau 2: 81 Emissions de GES niveau 3: 78 Emissions de GES niveau 1+2: 81 Emissions totales de GES: 78
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 25.434 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 111.119	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 37 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 38	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 75 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 78
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 1404.252	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 39	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 80
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	5.5	40	83
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 50.66 Part de production d'énergie non renouvelable: 76.16	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 40 Part de production d'énergie non renouvelable: 3	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 81 Part de production d'énergie non renouvelable: 6
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE C: 0.171 Secteur NACE D: 1.34 Secteur NACE E: 0.55 Secteur NACE F: 0.235 Secteur NACE G: 0.415 Secteur NACE H: 0.109 Secteur NACE L: 0.392	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0 Secteur NACE C: 6 Secteur NACE D: 5 Secteur NACE E: 1 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 1 Secteur NACE H: 2 Secteur NACE L: 3	Secteur NACE C: 77 Secteur NACE D: 70 Secteur NACE E: 75 Secteur NACE F: 75 Secteur NACE G: 75 Secteur NACE H: 74 Secteur NACE L: 57
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	15.13	15	31
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8 : Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires	0.01	6	12

¹ L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

		d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)			
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.161	27	56

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	49	100
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	1.57 %	40	78
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	12.61%	34	69
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	40.28	40	82
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	49	100

Pour actifs souverains ou supranationaux:

² L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
<ul style="list-style-type: none"> Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales 	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 37 Proportion du nombre total de pays: 37	Nombre de pays: 81 Proportion du nombre total de pays: 81

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de Risque Climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Scope 1: 4194.236	Scope 1: 40	Scope 1: 81
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			Scope 2: 1360.418	Scope 2: 40	Scope 2: 81
			Scope 3: 44592.773	Scope 3: 38	Scope 3: 78
			Scope 1+2: 5554.653	Scope 1+2: 40	Scope 1+2: 81
			Scope 1+2+3: 50041.578	Scope 1+2+3: 38	Scope 1+2+3: 78
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Scope 1+2: 25.434	Scope 1+2: 37	Scope 1+2: 75
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			Scope 1+2+3: 111.119	Scope 1+2+3: 38	Scope 1+2+3: 78
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés	Intensité de GES des sociétés	Scope 1+2+3: 1404.252	Scope 1+2+3: 39	Scope 1+2+3: 80

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	bénéficiaires des investissements	bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)			
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	5.5	40	83
Politique de Risque Climatique (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation d'énergie: 50.66 Production d'énergie: 76.16	Consommation d'énergie: 40 Production d'énergie: 3	Consommation d'énergie: 81 Production d'énergie: 6
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	15.13	15	31
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	49	100
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	40.28	40	82
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	49	100

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
-------------------------------	----------------	-------	--------	--------------------------------------	---

<ul style="list-style-type: none"> Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales 	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 37 Proportion du nombre total de pays: 37	Nombre de pays: 81 Proportion du nombre total de pays: 81
---	---	--	--	--	--

Source: S&P Trucost, 2024

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2024-31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
AXA WF ACT Green Bonds M Capitalisation EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	2.91%	LU
BTPS 4% - 30/04/2035	Public administration and defence, compulsory social security	2.78%	IT
FRTR 1.75% - 25/06/2039	Public administration and defence, compulsory social security	2.33%	FR
SPGB 1.25% - 31/10/2030	Public administration and defence, compulsory social security	2.1%	ES
SPGB 1.4% - 30/04/2028	Public administration and defence, compulsory social security	2.09%	ES
RAGB 2.9% - 20/02/2033	Public administration and defence, compulsory social security	1.87%	AT
BTPS 0.25% - 15/03/2028	Public administration and defence, compulsory social security	1.72%	IT
AXA WF ACT Social Bonds M Capitalisation EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.65%	LU
AXA Tresor Court Terme Capitalisation EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.61%	FR
DBR 4.25% - 04/07/2039	Public administration and defence, compulsory social security	1.47%	DE
SPGB 3.25% - 30/04/2034	Public administration and defence, compulsory social security	1.45%	ES
BTPS 4.5% - 01/10/2053	Public administration and defence, compulsory social security	1.38%	IT
RATPPF 0.35% - 20/06/2029	Land transport and transport via pipelines	1.32%	FR
BTPS 1.35% - 01/04/2030	Public administration and defence, compulsory social security	1.09%	IT
RAGB 2.9% - 23/05/2029	Public administration and defence, compulsory social security	1.01%	AT

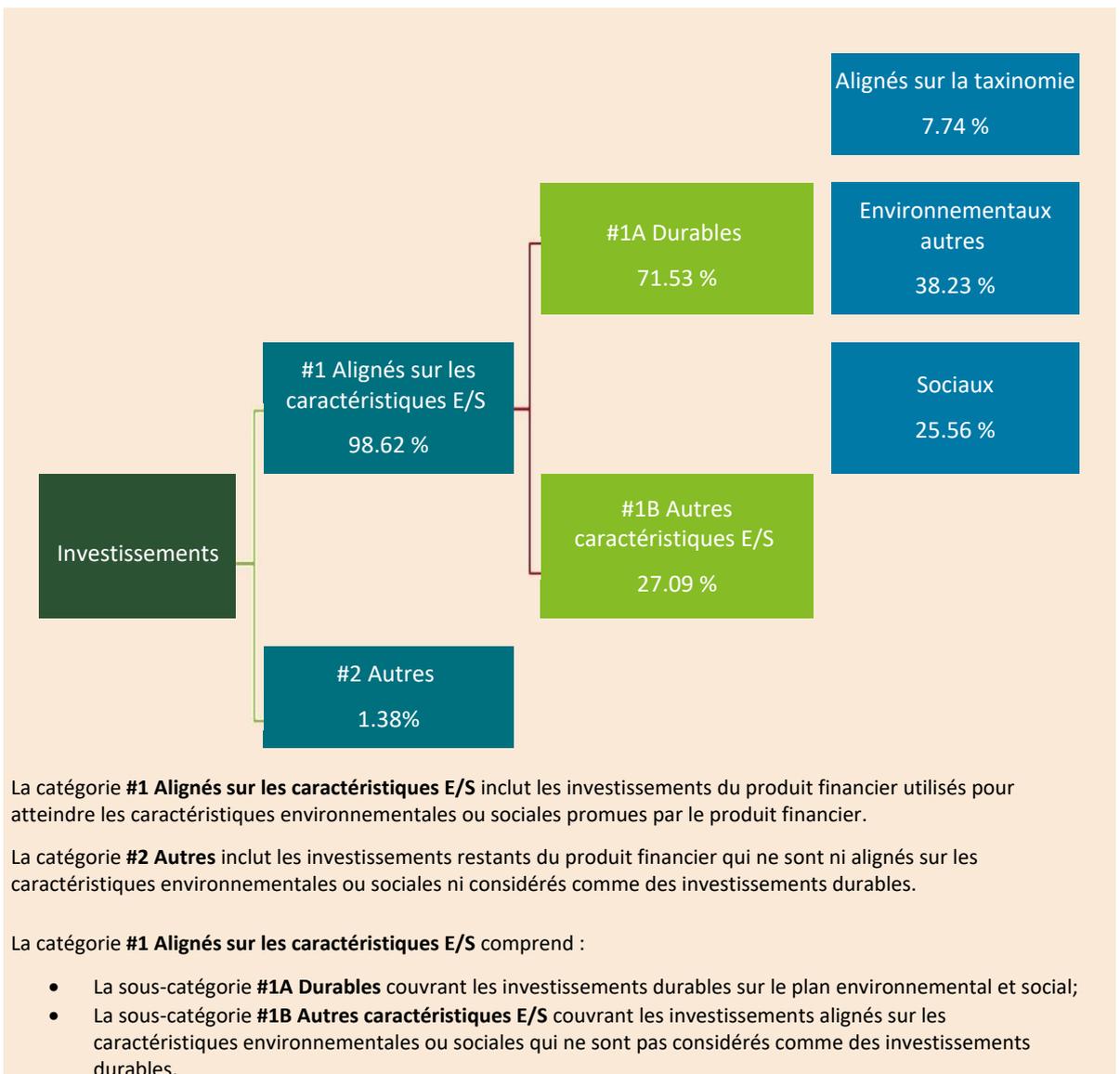
Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Public administration and defence, compulsory social security	39.42%
Financial service activities, except insurance and pension funding	30.5%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	6.17%
Activities of extraterritorial organisations and bodies	3.87%
Real estate activities	3.68%
Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	3.41%
Land transport and transport via pipelines	2.19%

Warehousing and support activities for transportation	2.01%
Telecommunications	1.84%
Manufacture of beverages	1.68%
Scientific research and development	1.14%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	1.08%
Manufacture of chemicals and chemical products	0.67%
Other	0.64%
Manufacture of electrical equipment	0.45%
Manufacture of other non-metallic mineral products	0.43%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	0.4%
Manufacture of leather and related products	0.23%
Manufacture of food products	0.11%
Human health activities	0.08%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?³

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

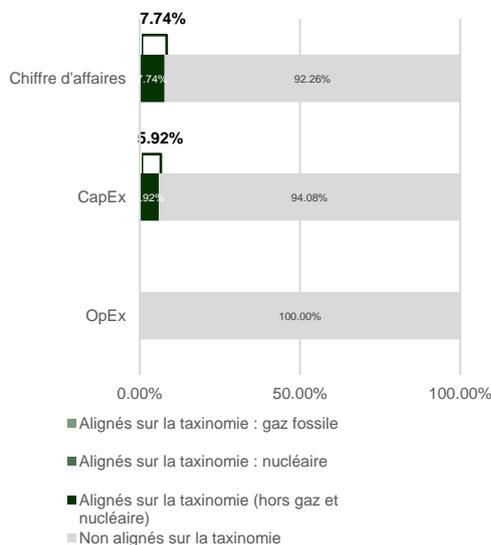
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.

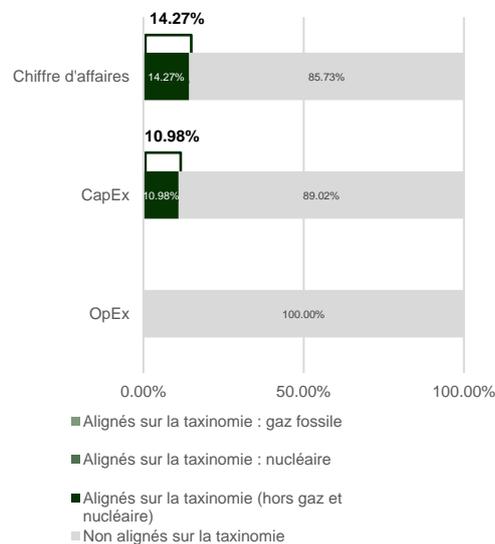
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie UE			
	2024	2023	2022
Basé sur le chiffre d'affaires	7.74%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	5.92%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2024

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 38.23% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 25.56% d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 1.38% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en :

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de dette, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier a reçu le label ISR et a donc appliqué en permanence les exigences du label dans sa gestion quotidienne au cours de la période de référence. En conséquence de l'application continue du label prévue en 2025, et en vue d'un alignement avec la V3 du référentiel du label ISR qui entre en vigueur en 1er janvier 2025 pour les produits existants, la stratégie d'investissement du produit financier, en particulier en matière d'investissement responsable, a été adaptée fin 2024, telle que décrite dans l'annexe SFDR du prospectus du produit financier. En outre, un audit annuel est réalisé par des auditeurs externes afin de garantir la conformité du produit financier avec le label. Plus de détails sur ce label sont disponibles sur le lien suivant: [Label ISR - Critères d'attribution](#)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

FCP LABEL EURO OBLIGATIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FCP LABEL EURO OBLIGATIONS

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide
92800 Puteaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP LABEL EURO OBLIGATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LABEL EURO OBLIGATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

26/5/2025

DocuSigned by:

DUNAND-ROUX Gilles

F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

LABEL EURO OBLIGATIONS

Comptes annuels au 31/12/2024

LABEL EURO OBLIGATIONS

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	0,00	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	433 844 368,71	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	433 844 368,71	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Titres de créances (D)	100 065,50	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	100 065,50	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	27 414 269,27	-
OPCVM	27 414 269,27	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	-
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	-
Dépôts (F)	0,00	-
Instruments financiers à terme (G)	471 130,00	-
Opérations temporaires sur titres (H)	929 660,11	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	929 660,11	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	-
Titres financiers empruntés	0,00	-
Titres financiers donnés en pension	0,00	-
Autres opérations temporaires	0,00	-
Prêts (I)	0,00	-
Autres actifs éligibles (J)	0,00	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	462 759 493,59	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	11 877,05	-
Comptes financiers	1 416 250,70	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	1 428 127,75	-
Total Actif I + II	464 187 621,34	-

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

LABEL EURO OBLIGATIONS

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	355 486 326,67	-
Report à nouveau sur revenu net	44 752 668,64	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	49 307 437,92	-
Résultat net de l'exercice	14 070 014,16	-
Capitaux propres I	463 616 447,39	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	-
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	-
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	-
Instruments financiers à terme (B)	471 130,00	-
Emprunts	0,00	-
Autres passifs éligibles (C)	0,00	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	471 130,00	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	100 043,95	-
Concours bancaires	0,00	-
Sous-total autres passifs IV	100 043,95	-
Total Passifs : I + III + IV	464 187 621,34	-

LABEL EURO OBLIGATIONS

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	-
Produits sur obligations	8 971 788,34	-
Produits sur titres de créance	9 979,28	-
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	-
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	-
Produits sur prêts et créances	0,00	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	-
Autres produits financiers	80 624,86	-
Sous-total Produits sur opérations financières	9 062 392,48	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	-
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	-
Charges sur emprunts	0,00	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	-
Autres charges financières	-1 013,01	-
Sous-total charges sur opérations financières	-1 013,01	-
Total Revenus financiers nets (A)	9 061 379,47	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 095 905,45	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	-
Impôts et taxes	0,00	-
Autres charges	-3 792,51	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 099 697,96	-
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	7 961 681,51	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	75 011,37	-
Revenus nets I = C + D	8 036 692,88	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-5 417 131,22	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-17 066,10	-
Frais de recherche	0,00	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	-
Indemnités d'assurance perçues	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-5 434 197,32	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-39 900,45	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-5 474 097,77	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	11 669 148,88	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	11 669 148,88	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-161 729,83	-

LABEL EURO OBLIGATIONS

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	11 507 419,05	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	-
Résultat net = I + II + III - IV	14 070 014,16	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

LABEL EURO OBLIGATIONS

Rappel de la stratégie d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante : «Obligations et autres titres de créance libellés en Euro». L'objectif de l'OPCVM est la recherche d'une performance annualisée après déduction des frais de gestion réels supérieure à l'indice FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond Total Return Gross en investissant dans des obligations libellées en Euro émises ou garanties par un émetteur de la zone OCDE (dont la zone Euro) tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Le prospectus du FCP décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

LABEL EURO OBLIGATIONS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs :

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont en revanche intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- La structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) ;

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

1. Dérogations (le cas échéant) :

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : Néant
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : Néant

2. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

LABEL EURO OBLIGATIONS

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.

LABEL EURO OBLIGATIONS

- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :
 - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :
 - Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :
 - Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

3. Méthodes de comptabilisation

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

LABEL EURO OBLIGATIONS

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques au FCP et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

4. Ajustement de prix (« swing pricing ») a renseigner si swing pricing

Si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La Société de Gestion peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à l'OPC. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion.

5. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables, indépendamment l'une de l'autre, seront capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, selon la décision de la société de gestion à la clôture de l'exercice.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision de la société de gestion et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

6. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées au FCP,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés au FCP, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat du FCP:
 - Frais de gestion :
 - Pour les parts de la catégorie « I » : Le taux maximum s'élève à 0,80 % de l'actif net (OPC inclus).
 - Pour les parts de la catégorie « S » : Le taux maximum s'élève à 0,20 % de l'actif net (OPC inclus).
 - Pour les parts de la catégorie « A » : Le taux maximum s'élève à 1,50 % de l'actif net (OPC inclus).
 - Frais de gestion externe :
 - Néant
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Néant

LABEL EURO OBLIGATIONS

- Dans la mesure où l'investissement de l'OPCVM dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% de son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le tableau ci-dessus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera supporté par l'OPCVM du fait de cet investissement).
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Le prélèvement sur chaque transaction est de 50 € TTC maximum.
- Commission de surperformance :
 - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Non applicable

7. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

LABEL EURO OBLIGATIONS

3 905 409,19

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	463 616 447,39	454 412 099,00	433 574 467,15	403 339 254,58	370 582 136,77
Dist D1					
Actif net	518 488,55	3 523 382,07	3 278 849,82	3 905 409,19	3 172 605,64
Nombre de parts	3 050,1648	21 345,9468	21 290,9184	21 071,5022	16 692,4023
Valeur liquidative unitaire	169,98	165,06	154,00	185,34	190,06
Distribution unitaire sur revenu net	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-2,00	-5,6	-4,40		

Institutionnel dist.					
Actif net	438 340 545,16	428 803 570,33	409 201 265,88	378 252 456,47	349 828 707,06
Nombre de parts	2 539 390,2973	2 563 203,2973	2 626 965,9498	2 021 822,0388	1 826 878,2116
Valeur liquidative unitaire	172,61	167,29	155,76	187,08	191,48
Distribution unitaire sur revenu net	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-2,03	-5,71	-4,45		

Retail distri.					
Actif net	24 757 413,68	22 085 146,60	21 094 351,45	21 181 388,92	21 181 388,92
Nombre de parts	154 425,6387	140 995,6750	143 486,9765	119 000,1656	95 729,5748
Valeur liquidative unitaire	160,31	156,63	147,01	177,99	183,65
Distribution unitaire sur revenu net	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-1,90	-5,37	-4,21		

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	454 412 099,00	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	81 802 934,70	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-86 795 219,38	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	7 961 681,51	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-5 434 197,32	-
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	11 669 148,88	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Autres éléments	0,00	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	463 616 447,39	-

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
Dist D1		
Parts souscrites durant l'exercice	198,7497	32 913,84
Parts rachetés durant l'exercice	-18 494,5317	-3 006 498,23
Solde net des souscriptions/rachats	-18 295,7820	-2 973 584,39
Institutionnel dist.		
Parts souscrites durant l'exercice	290 018,0000	48 429 484,22
Parts rachetés durant l'exercice	-313 831,0000	-52 553 089,30
Solde net des souscriptions/rachats	-23 813,0000	-4 123 605,08
Retail distri.		
Parts souscrites durant l'exercice	213 164,7033	33 340 536,64
Parts rachetés durant l'exercice	-199 734,7396	-31 235 631,85
Solde net des souscriptions/rachats	13 429,9637	2 104 904,79

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
Dist D1	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
Institutionnel dist.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
Retail distri.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0010915173	I	Capitalisable et/ou Distribuable	EUR	518 488,55	3 050,1648	169,98
FR0007073721	S	Capitalisable et/ou Distribuable	EUR	438 340 545,16	2 539 390,2973	172,61
FR0010979922	A	Capitalisable et/ou Distribuable	EUR	24 757 413,68	154 425,6387	160,31

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00					
Opérations temporaires sur titres	0,00					
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00					
Opérations temporaires sur titres	0,00					
Hors-bilan						
Futures	0,00					
Options	0,00					
Swaps	0,00					
Autres instruments financiers	0,00					
Total	0,00					

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	433 844,37	433 844,37	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	100,07	100,07	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	929,66	929,66	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 416,25	0,00	0,00	0,00	1 416,25
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	59 119,68
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	434 874,10	0,00	0,00	60 535,93

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	4 892,83	12 359,64	3 859,12	58 264,76	85 684,05	148 298,40	120 485,57
Titres de créances	0,00	0,00	100,07	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	148,80	689,75	91,11	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 416,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	38 246,92	16 736,12	4 136,64	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	6 309,08	12 508,44	4 648,94	96 602,79	102 420,17	152 435,04	120 485,57

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swap					
Autres opérations					
Total					

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	423 458,32	10 386,04	0,00
Titres de créances	100,07	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	929,66	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	424 488,05	10 386,04	0,00

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	929,66	
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	11 877,05
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	11 877,05
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-99 735,61
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-308,34
Total des dettes	-100 043,95
Total des créances et dettes	-88 166,90

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

Dist D1	31/12/2024
Frais fixes	3 776,93
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Institutionnel dist.	31/12/2024
Frais fixes	861 716,53
Frais fixes en % actuel	0,20
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Retail distri.	31/12/2024
Frais fixes	234 204,50
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Total			0,00

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
Revenus nets	8 036 692,88	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8 036 692,88	-
Report à nouveau	44 752 668,64	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	52 789 361,52	-

Dist D1		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	52 869,77	-
Capitalisation	0,00	-
Total	52 869,77	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 050,1648	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

Institutionnel dist.		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	51 379 074,67	-
Capitalisation	0,00	-
Total	51 379 074,67	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 539 390,2973	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Retail distri.		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 357 417,08	-
Capitalisation	0,00	-
Total	1 357 417,08	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	154 425,6387	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-5 474 097,77	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-5 474 097,77	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	49 307 437,92	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	43 833 340,15	-

Dist D1		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	55 742,84	-
Capitalisation	-6 127,19	-
Total	49 615,65	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 050,1648	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	

Institutionnel dist.		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	46 495 831,68	-
Capitalisation	-5 174 465,44	-
Total	41 321 366,24	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 539 390,2973	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	

Retail distri.		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2 755 863,40	-
Capitalisation	-293 505,14	-
Total	2 462 358,26	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	154 425,6387	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			433 844 368,71	93,58
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			433 844 368,71	93,58
Agence Souveraine			17 562 847,49	3,79
BPIFRANCE FINANCEMENT SA COMPANY GUAR REGS 0.125% 26/02/2027	EUR	3 500 000	3 333 090,51	0,72
BPIFRANCE SACA COMPANY GUAR REGS 05/28 0.0000	EUR	2 800 000	2 563 061,20	0,55
BPIFRANCE SACA COMPANY GUAR REGS 2.125% 29/11/2027	EUR	2 900 000	2 872 501,25	0,62
CAISSE FRANCAISE DE FIN COVERED REGS 11/33 3.125	EUR	1 500 000	1 515 096,99	0,33
UNEDIC GOVT GUARANT REGS 0.0% 25/11/2028	EUR	3 000 000	2 705 910,00	0,59
UNEDIC GOVT GUARANT REGS 07/35 0.25	EUR	3 600 000	2 657 817,84	0,57
UNEDIC NOTES REGS 0.1% 25/11/2026	EUR	2 000 000	1 915 369,70	0,41
Assurance multi-lignes			3 347 234,11	0,72
ASR NEDERLAND NV 05/49 1	EUR	1 500 000	1 512 483,86	0,33
CNP ASSURANCES SUBORDINATED REGS 07/50 VAR	EUR	2 000 000	1 834 750,25	0,39
Assurance Sante/Vie			4 073 470,77	0,88
ASSICURAZIONI GENERALI SUBORDINATED REGS 07/31 2.429	EUR	1 800 000	1 711 175,05	0,37
NN GROUP NV SUBORDINATED REGS 11/43 VAR	EUR	2 083 000	2 362 295,72	0,51
Autorite regionale			5 750 641,02	1,24
LAND NORDRHEIN WESTFALEN SR UNSECURED 0.625% 21/07/31	EUR	2 000 000	1 767 832,93	0,38
LAND NORDRHEIN WESTFALEN SR UNSECURED REGS 11/39 0.5	EUR	3 000 000	2 098 044,53	0,45
REGION OF ILE DE FRANCE SR UNSECURED REGS 0.50% 14/06/2025	EUR	1 900 000	1 884 763,56	0,41
banque - Clientele diverse			21 832 197,57	4,71
BANCO SANTANDER SA SR UNSECURED REGS 10/27 VAR	EUR	2 700 000	2 802 915,49	0,60
CREDIT AGRICOLE SA REGS 11/33 4.375	EUR	700 000	741 989,45	0,16
CREDIT AGRICOLE SA SR UNSECURED 12/27 0.125	EUR	1 800 000	1 656 859,71	0,36
CREDIT AGRICOLE SA SR UNSECURED REGS 09/29 VAR	EUR	2 400 000	2 181 162,38	0,47
CREDIT AGRICOLE SA SR UNSECURED REGS 10/26 VAR	EUR	2 000 000	2 034 103,78	0,44
CREDIT AGRICOLE SA SUBORDINATED REGS 06/30 VAR	EUR	2 000 000	2 001 716,71	0,43
DEUTSCHE BANK AG 5% 05/09/2030	EUR	1 700 000	1 836 311,71	0,40
DEUTSCHE BOERSE AG 1.875% 23/02/2028	EUR	1 500 000	1 483 603,94	0,32
SOCIETE GENERALE SR UNSECURED REGS 09/29 VAR	EUR	2 600 000	2 752 872,95	0,59
SOCIETE GENERALE SR UNSECURED REGS 12/27 VAR	EUR	1 900 000	1 809 102,00	0,39
SOCIETE GENERALE SUBORDINATED REGS 09/32 VAR	EUR	2 400 000	2 531 559,45	0,55
Banque commerciale - non US			61 366 756,49	13,24
AIB GROUP PLC 0.5% 17/11/2027	EUR	1 600 000	1 532 255,74	0,33
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1.375% 14/05/2025	EUR	2 500 000	2 507 772,67	0,54
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG BANCO BILBAO VIZCAYA ARG	EUR	2 500 000	2 575 364,45	0,55

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG SR UNSECURED REGS 4.375% 14/10/2029	EUR	2 500 000	2 688 022,26	0,58
BANCO BPM SPA REGS 09/30 VAR	EUR	1 406 000	1 443 448,91	0,31
BANCO DE SABADELL SA BANCO DE SABADELL SA	EUR	1 600 000	1 609 279,91	0,35
BANCO DE SABADELL SA SR UNSECURED REGS 11/28 VAR	EUR	1 400 000	1 490 429,07	0,32
BPCE SA SR UNSECURED REGS 0.5% 14/01/2028	EUR	2 500 000	2 383 714,32	0,51
BPCE SA SUBORDINATED REGS 03/32 VAR	EUR	1 400 000	1 384 313,92	0,30
CAIXABANK SA SR UNSECURED REGS 0.75% 10/07/2026	EUR	2 000 000	1 982 601,97	0,43
CAIXABANK SA SR UNSECURED REGS 0.75% 26/05/2028	EUR	1 000 000	955 839,64	0,21
CAIXABANK SA SR UNSECURED REGS 02/29 VAR	EUR	1 500 000	1 393 491,80	0,30
CAIXABANK SA SUBORDINATED REGS 06/31 VAR	EUR	2 500 000	2 453 370,17	0,53
COMMERZBANK AG REGS 07/32 VAR	EUR	900 000	932 687,75	0,20
COMMERZBANK AG SR UNSECURED REGS 03/29 VAR	EUR	2 000 000	2 203 242,63	0,47
COOPERATIEVE RABOBANK UA COVERED 3.106% 07/06/2033	EUR	1 500 000	1 555 470,21	0,34
COOPERATIEVE RABOBANK UA COVERED REGS 11/28 3.296	EUR	2 700 000	2 788 648,18	0,60
CREDIT AGRICOLE ITALIA COVERED REGS 07/33 3.5	EUR	600 000	629 713,89	0,14
CREDIT MUTUEL ARKEA SR UNSECURED REGS 03/33 0.875	EUR	1 000 000	819 617,84	0,18
CREDIT MUTUEL ARKEA SR UNSECURED REGS 06/29 VAR	EUR	2 300 000	2 168 439,53	0,47
CREDIT MUTUEL ARKEA SR UNSECURED REGS 12/32 4.25	EUR	1 500 000	1 573 044,70	0,34
DNB BOLIGKREDITT AS COVERED REGS 0.625% 19/06/2025	EUR	3 000 000	2 980 321,23	0,64
ING BANK NV COVERED REGS 01/32 2.75	EUR	1 200 000	1 228 792,85	0,26
INTESA SANPAOLO SPA SR UNSECURED REGS 01/30 5.25	EUR	1 000 000	1 148 635,57	0,25
INTESA SANPAOLO SPA SR UNSECURED REGS 03/28 0.75	EUR	1 314 000	1 235 946,49	0,27
INTESA SANPAOLO SPA SR UNSECURED REGS 4.75% 06/09/2027	EUR	2 000 000	2 123 896,60	0,46
KBC BANK NV COVERED REGS 0.75% 24/10/2027	EUR	1 000 000	954 058,90	0,21
KBC BANK NV COVERED REGS 05/28 3.25	EUR	2 200 000	2 290 862,11	0,49
KBC GROUP NV SR UNSECURED REGS 03/27 VAR	EUR	1 700 000	1 655 675,20	0,36
LA BANQUE POSTALE SR UNSECURED REGS 0.75% 23/06/2031	EUR	1 000 000	838 582,30	0,18
MEDIOBANCA DI CRED FIN MEDIOBANCA DI CRED FIN	EUR	1 100 000	1 164 015,20	0,25
NORDEA BANK ABP SR UNSECURED REGS 05/28 4.125	EUR	1 992 000	2 119 877,09	0,46
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19/01/2026	EUR	2 000 000	2 091 472,02	0,45
RAIFFEISEN BANK INTL REGS 08/29 VAR	EUR	500 000	525 970,58	0,11
RAIFFEISEN BANK INTL SUBORDINATED REGS 01/35 VAR	EUR	900 000	923 436,75	0,20
RAIFFEISEN BANK INTL SUBORDINATED REGS 06/33 VAR	EUR	2 000 000	1 840 796,49	0,40
SKANDINAVISKA ENSKILDA SR UNSECURED REGS 11/28 4.375	EUR	779 000	824 453,13	0,18

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
VIRGIN MONEY UK PLC SR UNSECURED REGS 03/28 VAR	EUR	332 000	349 194,42	0,07
Banque de credit hypothecaire			1 130 889,26	0,24
ACHMEA BANK NV COVERED REGS 02/34 3	EUR	1 100 000	1 130 889,26	0,24
Banques specialisees			29 539 664,93	6,37
AGENCE FRANCAISE DEVELOP SR UNSECURED REGS 3.75% 15/02/2027	EUR	700 000	740 042,98	0,16
BK NEDERLANDSE GEMEENTEN SR UNSECURED REGS 0.25% 07/05/2025	EUR	2 600 000	2 582 454,38	0,56
BNG BANK NV SR UNSECURED REGS 01/33 3	EUR	3 500 000	3 658 984,92	0,79
BNG BANK NV SR UNSECURED REGS 06/31 2.875	EUR	2 000 000	2 055 715,73	0,44
CASSA DEPOSITI E PRESTIT SR UNSECURED REGS 0.75% 30/06/2029	EUR	1 900 000	1 720 578,18	0,37
CASSA DEPOSITI E PRESTIT SR UNSECURED REGS 04/27 2	EUR	1 700 000	1 698 879,68	0,37
CASSA DEPOSITI E PRESTIT SR UNSECURED REGS 1% 11/02/2030	EUR	3 000 000	2 721 247,28	0,59
CASSA DEPOSITI E PRESTIT SR UNSECURED REGS 1% 21/09/2028	EUR	2 000 000	1 867 154,63	0,40
NEDER WATERSCHAPSBANK SR UNSECURED REGS 0.5% 26/04/2051	EUR	1 970 000	1 041 935,08	0,22
NEDER WATERSCHAPSBANK SR UNSECURED REGS 0.625% 06/02/2029	EUR	3 000 000	2 793 801,09	0,60
NEDER WATERSCHAPSBANK SR UNSECURED REGS 0% 16/02/2037	EUR	2 000 000	1 395 954,98	0,30
NRW.BANK LOCAL GOVT G 04/34 0.875	EUR	2 000 000	1 701 081,42	0,37
NRW.BANK LOCAL GOVT G REGS 09/28 0.0000	EUR	2 000 000	1 826 166,00	0,39
NRW.BANK LOCAL GOVT G REGS 1.625% 03/08/2032	EUR	4 000 000	3 735 668,58	0,81
Banque supra nationale			10 420 734,95	2,25
COUNCIL OF EUROPE SR UNSECURED REGS 0.375% 27/03/2025	EUR	2 300 000	2 294 673,80	0,50
COUNCIL OF EUROPE SR UNSECURED REGS 04/26 0.0000	EUR	1 500 000	1 456 812,00	0,31
EUROFIMA SR UNSECURED REGS 0.1% 20/05/2030	EUR	2 000 000	1 756 109,32	0,38
EUROFIMA SR UNSECURED REGS 10/34 0.15	EUR	2 000 000	1 539 422,71	0,33
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0,10% 15/10/2026	EUR	3 500 000	3 373 717,12	0,73
Boissons - Vins/Spiritueux			2 937 444,53	0,63
PERNOD RICARD SA SR UNSECURED REGS 1.125% 07/04/2025	EUR	2 000 000	2 006 001,48	0,43
PERNOD RICARD SA SR UNSECURED REGS 3.75% 15/09/2027	EUR	900 000	931 443,05	0,20
Brasserie			4 767 557,95	1,03
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/ COMPANY GUAR REGS 04/32 2.875	EUR	1 700 000	1 712 766,53	0,37
CARLSBERG BREWERIES A/S SR UNSECURED REGS 11/26 3.5	EUR	1 657 000	1 688 911,89	0,36
HEINEKEN NV SR UNSECURED REGS 09/30 3.875	EUR	1 289 000	1 365 879,53	0,30
BTP et autres biens d'equipement			1 969 457,83	0,42
CIE DE SAINT GOBAIN SA SR UNSECURED REGS 04/30 3.375	EUR	1 900 000	1 969 457,83	0,42
Camion moyen et lourd			1 112 707,54	0,24

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
VOLVO TREASURY AB COMPANY GUAR REGS 02/29 3.125	EUR	1 078 000	1 112 707,54	0,24
Centres de dialyses			1 473 225,60	0,32
FRESENIUS MEDICAL CARE A COMPANY GUAR REGS 1.5% 29/05/2030	EUR	1 600 000	1 473 225,60	0,32
Chimie - Diversifie			901 480,15	0,19
ARKEMA SR UNSECURED REGS 09/34 3.5	EUR	900 000	901 480,15	0,19
Detail - Alimentation			1 786 925,59	0,39
CARREFOUR SA SR UNSECURED REGS 12/27 2.625	EUR	1 800 000	1 786 925,59	0,39
Electricite - Distribution			7 612 640,30	1,64
ACEA SPA SR UNSECURED REGS 0.25% 28/07/2030	EUR	2 200 000	1 894 395,89	0,41
ACEA SPA SR UNSECURED REGS 1.50% 08/06/2027	EUR	1 503 000	1 472 833,35	0,32
E.ON SE SR UNSECURED REGS 0.35% 28/02/2030	EUR	1 300 000	1 149 595,83	0,25
E.ON SE SR UNSECURED REGS 10/25 1	EUR	1 000 000	990 650,96	0,21
WESTERN POWER DISTRIB SR UNSECURED REGS 3.949% 20/09/2032	EUR	2 000 000	2 105 164,27	0,45
Electricite - integre			5 436 316,16	1,17
ENERGIAS DE PORTUGAL SA JR SUBORDINA REGS 07/80 VAR	EUR	2 400 000	2 383 598,60	0,51
IBERDROLA FINANZAS SAU COMPANY GUAR REGS 06/25 0.875	EUR	400 000	398 328,20	0,09
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 0.375% 15/09/2025	EUR	1 100 000	1 083 961,05	0,23
IBERDROLA INTL BV COMPANY GUAR REGS 1.125% 21/04/2026	EUR	800 000	791 981,79	0,17
IBERDROLA INTL BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	778 446,52	0,17
Electricite - Production			8 606 800,42	1,86
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 2.875% 31/12/2049	EUR	2 000 000	2 000 955,07	0,43
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 5% 31/12/2049	EUR	100 000	105 615,44	0,02
ELECTRICITE DE FRANCE SA SR UNSECURED REGS 11/33 1	EUR	2 500 000	2 025 177,26	0,44
ENGIE SA SR UNSECURED REGS 12/33 3.875	EUR	1 600 000	1 650 037,76	0,36
ORSTED A/S SUBORDINATED REGS 1.75% 09/12/3019	EUR	3 000 000	2 825 014,89	0,61
Electricite - transmission			5 594 275,43	1,21
RED ELECTRICA CORP SUBORDINATED REGS 12/99 VAR	EUR	1 000 000	1 046 380,14	0,23
TERNA RETE ELETTRICA 07/33 3.875	EUR	1 407 000	1 477 033,14	0,32
TERNA RETE ELETTRICA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 500 000	1 470 463,57	0,32
TERNA RETE ELETTRICA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 501 000	1 600 398,58	0,34
Finance - Credit immobilier			14 197 146,05	3,06
BPCE SFH SOCIETE DE FI COVERED REGS 05/32 1.75	EUR	2 300 000	2 139 860,98	0,46
CAISSE REFINANCE L HABIT COVERED REGS 06/32 3.375	EUR	3 600 000	3 769 365,70	0,81
CREDIT AGRICOLE HOME LOA COVERED REGS 04/28 0.01	EUR	1 900 000	1 745 345,47	0,38
CREDIT AGRICOLE HOME LOA COVERED REGS 06/33 3.25	EUR	2 500 000	2 593 123,97	0,56

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
CRED MUTUEL HOME LOAN SF COVERED REGS 04/29 3.25	EUR	1 500 000	1 565 523,90	0,34
LA BANQUE POST HOME LOAN COVERED REGS 05/30 1.625	EUR	2 500 000	2 383 926,03	0,51
Finance - Prêts a la consommation			1 492 336,06	0,32
SANTAN CONSUMER FINANCE SR UNSECURED REGS 05/28 4.125	EUR	1 400 000	1 492 336,06	0,32
Fonciere- Diversifie			8 347 443,92	1,80
COVIVIO HOTELS SACA SR UNSECURED REGS 05/33 4.125	EUR	1 400 000	1 455 823,72	0,31
COVIVIO HOTELS SACA SR UNSECURED REGS 07/29 1	EUR	1 100 000	992 351,32	0,22
KLEPIERRE SA SR UNSECURED REGS 2% 12/05/2029	EUR	2 000 000	1 956 299,01	0,42
UNIBAIL RODAMCO SE 1% 14/03/2025	EUR	1 070 000	1 074 624,75	0,23
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD COMPANY GUAR REGS 09/34 3.875	EUR	1 300 000	1 312 015,56	0,28
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD COMPANY GUAR REGS 7.25% 31/12/2049	EUR	1 400 000	1 556 329,56	0,34
Fonciere - Immeuble de bureau			2 960 500,63	0,64
INMOBILIARIA COLONIAL SO SR UNSECURED REGS 1.625% 28/11/2025	EUR	1 800 000	1 784 510,53	0,39
INMOBILIARIA COLONIAL SO SR UNSECURED REGS 2.5% 28/11/2029	EUR	1 200 000	1 175 990,10	0,25
Fonciere - Services de sante			1 760 822,99	0,38
PRAEMIA HEALTHCARE REGS 09/30 1.375	EUR	2 000 000	1 760 822,99	0,38
Immobilier - Management/Services			2 484 565,63	0,54
VONOVIA SE SR UNSECURED REGS 05/27 4.75	EUR	1 100 000	1 176 514,70	0,26
VONOVIA SE SR UNSECURED REGS 11/30 5	EUR	1 200 000	1 308 050,93	0,28
Immobilier - Operations/Developpement			1 681 910,69	0,36
KOJAMO OYJ SR UNSECURED REGS 05/29 0.875	EUR	1 843 000	1 681 910,69	0,36
Produits manufactures diverses			2 060 278,63	0,44
SIEMENS FINANCIERINGSMAT SIEMENS FINANCIERINGSMAT	EUR	2 000 000	2 060 278,63	0,44
Produits pharmaceutiques et biotechnologie			4 673 339,52	1,01
MERCK FIN SERVICES GMBH COMPANY GUAR REGS 07/31 0.875	EUR	3 000 000	2 650 653,04	0,57
MERCK KGAA JR SUBORDINA REGS 08/54 VAR	EUR	2 000 000	2 022 686,48	0,44
Savons et produits de nettoyage			2 578 264,03	0,56
HENKEL AG CO KGAA SR UNSECURED REGS 09/27 2.625	EUR	1 000 000	1 009 894,79	0,22
RECKITT BENCKISER TSY SR UNSECURED REGS 3.875% 14/09/2033	EUR	1 502 000	1 568 369,24	0,34
Secteur automobile - Voitures/camions legers			2 593 810,65	0,56
BMW US CAPITAL LLC COMPANY GUAR REGS 02/34 3.375	EUR	1 400 000	1 431 820,05	0,31
DAIMLER AG SR UNSECURED REGS 03/33 0.75	EUR	1 400 000	1 161 990,60	0,25
Souverain			162 182 469,61	34,98
ALLEMAGNE 3.25% 04/07/42	EUR	4 601 935,5	5 093 930,82	1,10
BELGIUM KINGDOM 2.75% 22/04/2039	EUR	3 900 000	3 770 315,92	0,81
BELGIUM KINGDOM SR UNSECURED REGS 3.75% 22/06/45	EUR	3 500 000	3 748 584,86	0,81

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
BELGIUM KINGDOM UNSECURED REGS 1.25% 22/04/2033	EUR	3 650 000	3 266 614,20	0,70
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURE 2.90% 31/10/2046	EUR	6 500 000	5 924 106,05	1,28
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 1.40%V 30/04/2028	EUR	9 754 000	9 540 702,73	2,06
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 1.95% 30/04/2026	EUR	2 000 000	2 020 738,63	0,44
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REG 1% 30/07/2042	EUR	5 690 000	3 890 033,19	0,84
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 04/34 3	EUR	13 000 000	13 523 477,78	2,92
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 10/30 1	EUR	5 000 000	4 637 708,90	1,00
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND BONDS REGS 08/30 0.00000	EUR	1 500 000	1 335 993,00	0,29
BUONI POLIENNALI DEL TES 4% 30/04/2035	EUR	12 000 000	12 688 095,45	2,74
BUONI POLIENNALI DEL TES BONDS 144A 4.75% 01/09/2044	EUR	2 500 000	2 817 092,47	0,61
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A 4.5% 01/10/2053	EUR	1 830 000	1 974 267,21	0,43
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A REGS 04/45 1	EUR	5 450 000	3 679 859,82	0,79
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 0.25% 15/03/2028	EUR	9 160 000	8 525 921,21	1,84
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 07/31 3.45	EUR	4 000 000	4 143 366,14	0,89
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 1.35% 01/04/2030	EUR	5 850 000	5 440 363,77	1,17
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 3.45% 15/07/2027	EUR	8 550 000	8 890 946,08	1,92
EUROPEAN UNION BONDS REGS 02/43 1.25	EUR	3 700 000	2 732 811,13	0,59
EUROPEAN UNION EUROPEAN UNION 3.25% 04/02/2050	EUR	540 000	547 051,69	0,12
EUROPEAN UNION SR UNSECURED REGS 0.45% 02/05/2046	EUR	1 400 000	818 821,33	0,18
EUROPEAN UNION SR UNSECURED REGS 0% 04/07/2035	EUR	250 000	184 522,25	0,04
EUROPEAN UNION SR UNSECURED REGS 0% 04/10/2030	EUR	3 500 000	3 028 186,00	0,65
EUROPEAN UNION SR UNSECURED REGS 07/51 0.7	EUR	1 000 000	562 672,03	0,12
EUROPEAN UNION SR UNSECURED REGS 2.625% 04/02/2048	EUR	2 000 000	1 839 329,84	0,40
FRANCE (GOVT OF) BONDS 144A REGS 0.5% 25/06/2044	EUR	5 687 466	3 316 904,45	0,71
FRANCE (GOVT OF) BONDS 144A REGS 06/49 3	EUR	8 000 000	7 351 070,58	1,59
FRANCE 1.75% 25/06/2039	EUR	4 000 000	3 299 061,92	0,71
FRANCE OAT 0.50% 25/05/2026	EUR	107 000	104 819,85	0,02
FRANCE OAT 1.50% 25/05/2050	EUR	2 900 000	1 912 617,20	0,41
GERMANY(FED REP) 4.25PCT BDS 04JUL39 EUR0.01	EUR	6 000 000	7 334 519,76	1,58
IRELAND GOVERNMENT BOND UNSECURED REGS 3% 18/10/2043	EUR	1 500 000	1 533 310,15	0,33
OAT 4.00% 25 APR 2055	EUR	2 500 000	2 693 932,72	0,58
OBRIGACOES DO TESOURO SR UNSECURED 144A 3.625% 12/06/2054	EUR	1 200 000	1 263 391,44	0,27

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
OBRIGACOES DO TESOURO SR UNSECURED 144A REGS 1.15% 11/04/204	EUR	2 100 000	1 544 445,69	0,33
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A 2.4% 23/05/2034	EUR	4 600 000	4 528 637,99	0,98
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 05/29 2	EUR	4 400 000	4 570 991,53	0,99
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 05/49 1	EUR	3 036 000	2 476 441,49	0,53
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 2.9% 20/02/2033	EUR	2 680 000	2 783 881,41	0,60
REPUBLIKA SLOVEN UNSECURED REGS 07/31 0.125	EUR	1 441 000	1 225 753,49	0,26
SPAIN 4.9% 30/06/40	EUR	1 350 000	1 617 177,44	0,35
Telecommunication - Services			1 696 483,51	0,37
TELENOR ASA SR UNSECURED REGS 4% 03/10/2030	EUR	1 600 000	1 696 483,51	0,37
Telephonie cellulaire			3 521 186,96	0,76
ORANGE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 200 000	1 322 415,21	0,28
ORANGE SA JR SUBORDINA REGS VAR	EUR	300 000	303 522,30	0,07
ORANGE SA SR UNSECURED REGS 04/32 1.625	EUR	1 000 000	921 199,07	0,20
ORANGE SA SR UNSECURED REGS 1.25% 07/07/2027	EUR	1 000 000	974 050,38	0,21
Telephonie - integre			3 751 896,63	0,81
KONINKLIJKE KPN NV SR UNSECURED REGS 07/31 3.875	EUR	1 600 000	1 698 602,11	0,37
TELIA COMPANY AB SUBORDINATED REGS 12/82 VAR	EUR	2 000 000	2 053 294,52	0,44
Textile - Habillement			1 035 933,07	0,22
LVMH MOET HENNESSY VUITT SR UNSECURED REGS 09/33 3.5	EUR	1 000 000	1 035 933,07	0,22
Transport - services			10 193 689,89	2,20
REGIE AUTONOME DES TRANS 0.875% 25/05/2027	EUR	3 500 000	3 382 343,62	0,73
REGIE AUTONOME DES TRANS SR UNSECURED REGS 0.35% 20/06/2029	EUR	6 700 000	6 000 707,88	1,29
REGIE AUTONOME DES TRANS SR UNSECURED REGS 05/34 3.25	EUR	800 000	810 638,39	0,18
Voirie			9 409 022,15	2,03
ABERTIS INFRASTRUCTURAS SR UNSECURED REGS 3% 27/03/2031	EUR	2 500 000	2 544 060,21	0,55
HOLDING D INFRASTRUCTURE 2.25% 24/03/2025	EUR	1 500 000	1 523 532,74	0,33
HOLDING D INFRASTRUCTURE SR UNSECURED REGS 0.625% 14/09/2028	EUR	2 200 000	2 010 816,91	0,43
HOLDING D INFRASTRUCTURE SR UNSECURED REGS 01/31 1.475	EUR	2 500 000	2 258 468,73	0,49
HOLDING D INFRASTRUCTURE SR UNSECURED REGS 4.25% 18/03/2030	EUR	1 000 000	1 072 143,56	0,23
Titres de créances			100 065,50	0,02
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			100 065,50	0,02
Souverain			100 065,50	0,02
BTF TRESOR 03/12/2025	EUR	102 260	100 065,50	0,02
Parts d'OPC et fonds d'investissements			27 414 269,27	5,91

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			27 414 269,27	5,91
AXA TRESOR COURT TERME C	EUR	5 476,6735	14 126 760,55	3,05
AXA WORLD FUNDS ACT GREEN BO	EUR	130 231,39	13 287 508,72	2,86
Créances représentatives de titres donnés en garantie			929 660,11	0,20
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			91 105,11	0,02
Souverain			91 105,11	0,02
FRANCE OAT 0.50% 25/05/2026	EUR	93 000	91 105,11	0,02
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			838 555,00	0,18
Souverain			838 555,00	0,18
BTF TRESOR 13/08/2025	EUR	700 000	689 752,00	0,15
BTF TRESOR 24/04/2025	EUR	150 000	148 803,00	0,03
Total			462 288 363,59	99,71

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO-BOBL FUTURE 06 MAR 2025 OEH5 06/03/2025	142,00	0,00	221 530,00	16 736 120,00
EURO BTP FUTURE 07 MAR 24 IKH4 07/03/2024	20,00	0,00	50 200,00	2 399 600,00
EURO-OAT FUTURE 06 MAR 25 06/03/2025 OATH5	20,00	0,00	51 200,00	2 468 000,00
GER EURO-BUND FUTURE 06 MAR 25 RXH5 06/03/2025	31,00	9 620,00	0,00	4 136 640,00
GER EURO-SCHATZ FUT 06 MAR 2025 06/03/2025 DUH5	312,00	0,00	148 200,00	33 379 320,00
Sous total		9 620,00	471 130,00	59 119 680,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		9 620,00	471 130,00	59 119 680,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	462 288 363,59
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-461 510,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 889 637,75
Autres passifs (-)	-100 043,95
Total = actif net	463 616 447,39

LABEL EURO OBLIGATIONS

LABEL EURO OBLIGATIONS

RAPPORT ANNUEL
AU
29/12/2023

LABEL EURO OBLIGATIONS

Bilan actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	453 696 530,45	433 208 698,31
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	414 324 434,26	397 269 892,08
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	414 324 434,26	397 269 892,08
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	4 184 355,90	305 671,73
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	4 184 355,90	305 671,73
<i>Titres de créances négociables</i>	4 184 355,90	305 671,73
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	33 266 829,60	32 324 703,34
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	33 266 829,60	32 324 703,34
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 041 000,69	987 511,16
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	1 041 000,69	987 511,16
Contrats financiers	879 910,00	2 320 920,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	879 910,00	2 320 920,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	1 768 483,11	2 865 153,88
Liquidités	1 768 483,11	2 865 153,88
Total de l'actif	455 465 013,56	436 073 852,19

LABEL EURO OBLIGATIONS

Bilan passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	374 771 648,55	353 837 056,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	49 838 142,18	51 049 079,99
Report à nouveau (a)	40 103 230,73	36 794 557,96
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-15 530 505,87	-12 398 274,30
Résultat de l'exercice (a, b)	5 229 583,41	4 292 046,83
Total des capitaux propres	454 412 099,00	433 574 467,15
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	879 910,00	2 320 920,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	879 910,00	2 320 920,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	879 910,00	2 320 920,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	173 004,56	178 465,04
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	173 004,56	178 465,04
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	455 465 013,56	436 073 852,19

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

LABEL EURO OBLIGATIONS

Hors-bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Operations de couverture		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Contrats futures		
TAUX		
GER E B F 03/24 RXH4	28 678 980,00	0,00
EU BT FUT 03/24 IKH4	6 434 100,00	0,00
E B FUT 03/24 OEH4	5 248 320,00	0,00
EURO BTP FUTU 03/23	0,00	11 000 920,00
GER E B F 03/23 RXH3	0,00	8 507 520,00
SHORT EU 03/23 BTSH3	0,00	12 192 760,00
Total TAUX	40 361 400,00	31 701 200,00
Total Contrats futures	40 361 400,00	31 701 200,00
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	40 361 400,00	31 701 200,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Operations de couverture	40 361 400,00	31 701 200,00
Autres operations		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Contrats futures		
TAUX		
GER EU B 03/24 UBH4	12 896 520,00	0,00
GER E SC 03/24 DUH4	45 388 170,00	0,00
EU OA FU 03/24 OATH4	4 471 340,00	0,00
GER EU B 03/23 UBH3	0,00	9 331 560,00
E B FUT 03/23 OEH3	0,00	14 700 250,00
Total TAUX	62 756 030,00	24 031 810,00
Total Contrats futures	62 756 030,00	24 031 810,00
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	62 756 030,00	24 031 810,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Autres operations	62 756 030,00	24 031 810,00

LABEL EURO OBLIGATIONS

Compte de résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	60 294,16	5 214,35
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 430 196,46	5 033 370,28
Produits sur titres de créances	6 958,16	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	6 497 448,78	5 038 584,63
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 748,70	8 998,50
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 748,70	8 998,50
Résultat sur opérations financières (I - II)	6 495 700,08	5 029 586,13
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 066 755,98	1 058 509,68
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	5 428 944,10	3 971 076,45
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-199 360,69	320 970,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	5 229 583,41	4 292 046,83

LABEL EURO OBLIGATIONS

Annexes

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêt des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

LABEL EURO OBLIGATIONS

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :

-La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :

LABEL EURO OBLIGATIONS

- La valeur nominale de l'instrument,
- Le prix d'exercice de l'instrument,
- Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
- Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
- Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :
Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :
Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons **ENCAISSES**.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du **UCIT** et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (**frais exclus**).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables, indépendamment l'une de l'autre, seront capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, selon la décision de la société de gestion à la clôture de l'exercice.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision de la société de gestion et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

LABEL EURO OBLIGATIONS

4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
 - Frais de gestion :
 - Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats) :
 - Pour les parts de la catégorie « I » : Le taux maximum s'élève à 0,80 % de l'actif net (OPC inclus).
 - Pour les parts de la catégorie « S » : Le taux maximum s'élève à 0,20 % de l'actif net (OPC inclus).
 - Pour les parts de la catégorie « A » : Le taux maximum s'élève à 1,50 % de l'actif net (OPC inclus).
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Néant

Dans la mesure où l'investissement de l'OPCVM dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% de son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le tableau ci-dessus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera supporté par l'OPCVM du fait de cet investissement).

- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Le prélèvement sur chaque transaction est de 50 € TTC maximum.
- Commission de surperformance :
 - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Non applicable

5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

LABEL EURO OBLIGATIONS

6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<i>Tableau de concordance des parts</i>			
Nom du fonds :	LABEL EURO OBLIGATIONS		
Code portefeuille :	AVU2		
Code ISIN	Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID	Affectation des sommes distribuables	Parts présentées dans l'inventaire
FR0010915173	I	Capitalisation et/ou Distribution	D1
FR0007073721	S	Capitalisation et/ou Distribution	ID
FR0010979922	A	Capitalisation et/ou Distribution	RD

LABEL EURO OBLIGATIONS

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	433 574 467,15	403 339 254,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	105 602 696,17	178 670 118,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-116 430 223,62	-69 425 363,67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	887 621,65	803 580,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-16 117 203,12	-12 646 218,06
Plus-values réalisées sur contrats financiers	4 651 925,00	8 565 365,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-5 504 590,00	-8 801 430,00
Frais de transaction	-15 359,90	-11 933,98
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	41 432 801,57	-70 243 192,15
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	-26 978 851,55	-68 411 653,12
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-68 411 653,12	1 831 539,03
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	901 020,00	-646 790,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	185 050,00	-715 970,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-715 970,00	-69 180,00
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 428 944,10	3 971 076,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	454 412 099,00	433 574 467,15

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

LABEL EURO OBLIGATIONS

3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	30,161,937.33	24,180,523.07
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	205,757,637.59	210,812,147.68
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes

LABEL EURO OBLIGATIONS

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

4.1 Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Fixed-rate Bonds and similar securities negotiated on a regulated or similar market	396 028 426,39	87,15
Mortgage Bonds and similar securities negotiated on a regulated or similar market	18 296 007,87	4,03
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	414 324 434,26	91,18
Titres de créances		
Treasury bond	4 184 355,90	0,92
TOTAL Titres de créances	4 184 355,90	0,92
Autres instruments financiers		
TOTAL Autres instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	418 508 790,16	92,10
PASSIF		
Operations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Operations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	0,00	0,00
Hors Bilan		
Operations de couverture		
	40 361 400,00	8,88
TOTAL Operations de couverture	40 361 400,00	8,88
Autres opérations		
	62 756 030,00	13,81
TOTAL Autres opérations	62 756 030,00	13,81
TOTAL Hors Bilan	103 117 430,00	22,69

LABEL EURO OBLIGATIONS

4.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	414 324 434,26	91,18						
Titres de créances	4 184 355,90	0,92						
Opérations temporaires sur titres financiers	1 041 000,69	0,23						
Comptes financiers							1 768 483,11	0,39
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture							40 361 400,00	8,88
Autres opérations							62 756 030,00	13,81

4.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	3 322 322,82	0,73	9 475 595,77	2,09	47 395 125,21	10,43	90 560 018,42	19,93	263 571 372,04	58,00
Titres de créances	548 839,50	0,12	3 635 516,40	0,80						
Opérations temporaires sur titres financiers	139 704,60	0,03	276 225,60	0,06	192 092,89	0,04	432 977,60	0,10		
Comptes financiers	1 768 483,11	0,39								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture							5 248 320,00	1,15	35 113 080,00	7,73
Autres opérations					45 388 170,00	9,98			17 367 860,00	3,82

LABEL EURO OBLIGATIONS

4.4 Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.5 Ventilation par nature des postes créances et dettes

	29/12/2023
Créances	
Dettes	
Frais de gestion	-172 824,62
Autres Dettes	-179,94
Total des dettes	-173 004,56
Total dettes et créances	-173 004,56

LABEL EURO OBLIGATIONS

4.6 Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
D1		
Actions ou parts émises durant l'exercice	196,9584	31 014,20
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-141,93	-22 220,09

	En parts	En montant
ID	INSTITUTIONNEL	
Actions ou parts émises durant l'exercice	477 904,4575	75 449 543,24
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-541 667,11	-85 907 440,48

	En parts	En montant
RD		
Actions ou parts émises durant l'exercice	203 081,7148	30 122 138,73
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-205 573,0163	-30 500 563,05

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
D1	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
ID INSTITUTIONNEL	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

LABEL EURO OBLIGATIONS

	En montant
RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

4.7 Frais de gestion

	29/12/2023
D1	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion fixes	13 350,12
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
ID INSTITUTIONNEL	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion fixes	841 257,55
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion fixes	212 148,31
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

LABEL EURO OBLIGATIONS

4.8 Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC				NEANT
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
Autres engagements reçus et / ou donnés				NEANT

4.9 Autres informations

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instrument financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	1 988 395,25
TCN	0,00
OPC	33 266 829,60
Instrument financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	35 255 224,85

LABEL EURO OBLIGATIONS

4.10 Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	40 103 230,73	36 794 557,96
Résultat	5 229 583,41	4 292 046,83
Total	45 332 814,14	41 086 604,79

	29/12/2023	30/12/2022
D1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	312 642,48	276 676,90
Capitalisation	0,00	0,00
Total	312 642,48	276 676,90
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	21 345,9468	21 290,9184
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

LABEL EURO OBLIGATIONS

	29/12/2023	30/12/2022
ID INSTITUTIONNEL		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	44 005 503,67	39 874 500,36
Capitalisation	0,00	0,00
Total	44 005 503,67	39 874 500,36
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 563 203,2973	2 626 965,9498
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	1 014 667,99	935 427,53
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 014 667,99	935 427,53
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	140 995,675	143 486,9765
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	49 838 142,18	51 049 079,99
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-15 530 505,87	-12 398 274,30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	34 307 636,31	38 650 805,69

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

LABEL EURO OBLIGATIONS

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
D1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	390 104,63	389 098,94
Capitalisation	-120 520,48	-93 818,09
Total	269 584,15	295 280,85
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	21 345,9468	21 290,9184
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
ID INSTITUTIONNEL		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	46 931 843,92	48 099 327,87
Capitalisation	-14 652 156,17	-11 699 527,34
Total	32 279 687,75	36 399 800,53
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 563 203,2973	2 626 965,9498
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 516 193,63	2 560 653,18
Capitalisation	-757 829,22	-604 928,87
Total	1 758 364,41	1 955 724,31
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	140 995,675	143 486,9765
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

LABEL EURO OBLIGATIONS

4.11 Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2019	D1	4 059 320,04	22 431,4035	180,96				
	ID	438 554 200,89	2 410 289,0532	181,95				
	RD	6 974 575,29	39 645,9755	175,92				
31/12/2020	D1	3 172 605,64	16 692,4023	190,06				
	ID	349 828 707,06	1 826 878,2116	191,48				
	RD	17 580 824,07	95 729,5748	183,65				
31/12/2021	D1	3 905 409,19	21 071,5022	185,34				
	ID	378 252 456,47	2 021 822,0388	187,08				
	RD	21 181 388,92	119 000,1656	177,99				
30/12/2022	D1	3 278 849,82	21 290,9184	154,00				-4,40
	ID	409 201 265,88	2 626 965,9498	155,76				-4,45
	RD	21 094 351,45	143 486,9765	147,01				-4,21
29/12/2023	D1	3 523 382,07	21 345,9468	165,06				-5,64
	ID	428 803 570,33	2 563 203,2973	167,29				-5,71
	RD	22 085 146,60	140 995,6750	156,63				-5,37

LABEL EURO OBLIGATIONS

4.12 Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
ABERTIS INFRASTRUCTURAS SR UNSECURED REGS 03/31 3	2 500 000	2 438 986,91	EUR	0,54
ABERTIS INFRASTRUCTURAS SR UNSECURED REGS 01/28 4.125	1 200 000	1 258 462,22	EUR	0,28
ACEA SPA SR UNSECURED REGS 07/30 0.25	2 200 000	1 808 229,12	EUR	0,40
ACEA SPA SR UNSECURED REGS 06/27 1.5	1 503 000	1 431 220,80	EUR	0,31
AEROPORTS DE PARIS SA SR UNSECURED REGS 10/26 2.125	1 500 000	1 475 504,43	EUR	0,32
AGENCE FRANCAISE DEVELOP SR UNSECURED REGS 02/27 3.75	700 000	744 615,33	EUR	0,16
AIB GROUP PLC SR UNSECURED REGS 11/27 VAR	1 600 000	1 468 547,34	EUR	0,32
AIB GROUP PLC SUBORDINATED REGS 05/31 VAR	2 000 000	1 950 932,59	EUR	0,43
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/ COMPANY GUAR REGS 04/32 2.875	1 700 000	1 720 121,79	EUR	0,38
ASR NEDERLAND NV SUBORDINATED REGS 05/49 VAR	1 500 000	1 424 733,62	EUR	0,31
ASSICURAZIONI GENERALI SUBORDINATED REGS 07/31 2.429	1 800 000	1 591 025,05	EUR	0,35
AXA SA JR SUBORDINA REGS 11/49 VAR	2 000 000	1 988 395,25	EUR	0,44
BANCO SANTANDER SA SR UNSECURED REGS 10/27 VAR	2 700 000	2 791 870,82	EUR	0,61
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG REGS 06/25 0.75	2 000 000	1 935 481,53	EUR	0,43
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG REGS 10/29 4.375	2 500 000	2 679 500,94	EUR	0,59
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG SUBORDINATED REGS 09/33 VAR	2 100 000	2 242 687,44	EUR	0,49
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG REGS 05/25 1.375	2 500 000	2 445 842,38	EUR	0,54
BANCO DE SABADELL SA REGS 11/28 VAR	1 400 000	1 481 958,07	EUR	0,33
BELGIUM KINGDOM SR UNSECURED 144A REGS 04/39 2	3 900 000	3 881 978,11	EUR	0,85
BELGIUM KINGDOM SR UNSECURED 144A REGS 04/33 1	3 500 000	3 163 185,20	EUR	0,70
BELGIUM KINGDOM SR UNSECURED REGS 06/45 3.75	2 600 000	2 925 614,22	EUR	0,64
BELGIUM KINGDOM SR UNSECURED 144A REGS 06/29 0	3 000 000	2 804 193,22	EUR	0,62
BNG BANK NV SR UNSECURED REGS 05/25 0.25	2 600 000	2 511 876,03	EUR	0,55
BNG BANK NV SR UNSECURED REGS 01/33 3	3 500 000	3 679 040,56	EUR	0,81
BNP PARIBAS REGS 04/24 1	2 667 000	2 663 882,67	EUR	0,59
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 10/30 1	12 591 000	11 481 906,69	EUR	2,53
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 05/25 0.00000	2 000 000	1 919 100,00	EUR	0,42
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 04/30 0	3 000 000	2 635 613,90	EUR	0,58
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 07/42 1	3 950 000	2 658 862,11	EUR	0,59
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 10/46 2	2 300 000	2 089 216,59	EUR	0,46
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 04/28 1	8 500 000	8 188 881,12	EUR	1,80
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 04/26 1	2 000 000	1 995 202,17	EUR	0,44
BPCE SA REGS 01/28 VAR	2 500 000	2 293 398,26	EUR	0,50
BPCE SA SUBORDINATED REGS 03/32 VAR	1 400 000	1 336 626,12	EUR	0,29
BPCE SFH SOCIETE DE FI COVERED REGS 05/32 1.75	2 300 000	2 133 836,43	EUR	0,47
BPIFRANCE SACA COMPANY GUAR REGS 05/28 0.0000	2 800 000	2 505 719,94	EUR	0,55
BPIFRANCE SACA COMPANY GUAR REGS 02/27 0.125	3 500 000	3 239 757,74	EUR	0,71
BPIFRANCE SACA COMPANY GUAR REGS 11/27 2.125	2 900 000	2 854 484,89	EUR	0,63
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A REGS 02/37 4	4 500 000	4 629 869,31	EUR	1,02
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND BONDS REGS 08/30 0.00000	3 000 000	2 652 401,97	EUR	0,58
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 04/30 1.35	4 000 000	3 599 404,73	EUR	0,79
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 03/28 0.25	6 000 000	5 382 308,02	EUR	1,18
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 09/27 0.95	5 800 000	5 433 010,75	EUR	1,20
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A REGS 04/45 1	4 500 000	2 861 653,37	EUR	0,63
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A REGS 10/31 4	3 300 000	3 461 358,60	EUR	0,76
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A REGS 09/44 4	2 500 000	2 730 617,29	EUR	0,60
CAIXABANK SA REGS 07/26 VAR	2 000 000	1 927 874,06	EUR	0,42
CAIXABANK SA REGS 10/24 0.625	2 200 000	2 151 501,42	EUR	0,47
CAIXABANK SA REGS 05/28 VAR	1 000 000	915 513,15	EUR	0,20
CAIXABANK SA REGS 02/29 VAR	1 500 000	1 328 443,76	EUR	0,29
CAIXABANK SA SUBORDINATED REGS 06/31 VAR	2 000 000	1 874 304,88	EUR	0,41
CARLSBERG BREWERIES A/S SR UNSECURED REGS 11/26 3.5	1 657 000	1 683 607,92	EUR	0,37
CARREFOUR SA SR UNSECURED REGS 12/27 2.625	1 800 000	1 766 838,07	EUR	0,39
CASSA DEPOSITI E PRESTIT SR UNSECURED REGS 02/30 1	3 000 000	2 607 904,61	EUR	0,57

LABEL EURO OBLIGATIONS

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
CASSA DEPOSITI E PRESTIT SR UNSECURED REGS 04/27 2	1 700 000	1 662 746,88	EUR	0,37
CASSA DEPOSITI E PRESTIT SR UNSECURED REGS 06/29 0.75	1 900 000	1 651 924,31	EUR	0,36
CASSA DEPOSITI E PRESTIT SR UNSECURED REGS 09/28 1	2 000 000	1 799 299,08	EUR	0,40
CNP ASSURANCES SACA SUBORDINATED REGS 07/50 VAR	1 000 000	874 743,15	EUR	0,19
COUNCIL OF EUROPE SR UNSECURED REGS 03/25 0.375	2 300 000	2 231 205,51	EUR	0,49
INMOBILIARIA COLONIAL SO SR UNSECURED REGS 11/25 1.625	1 800 000	1 742 537,40	EUR	0,38
COMMERZBANK AG REGS 03/29 VAR	700 000	744 928,99	EUR	0,16
COUNCIL OF EUROPE SR UNSECURED REGS 04/26 0.0000	1 500 000	1 414 424,97	EUR	0,31
COVIVIO HOTELS SACA SR UNSECURED REGS 07/29 1	1 100 000	965 110,95	EUR	0,21
CREDIT AGRICOLE SA SUBORDINATED REGS 06/30 VAR	2 000 000	1 950 608,74	EUR	0,43
CREDIT AGRICOLE SA REGS 10/26 VAR	2 000 000	2 033 866,10	EUR	0,45
CREDIT AGRICOLE SA REGS 11/33 4.375	700 000	737 983,98	EUR	0,16
CREDIT AGRICOLE SA 12/27 0.125	1 800 000	1 596 364,85	EUR	0,35
CREDIT AGRICOLE SA REGS 09/29 VAR	2 400 000	2 095 806,56	EUR	0,46
CREDIT MUTUEL ARKEA REGS 03/33 0.875	1 000 000	801 170,34	EUR	0,18
CREDIT MUTUEL ARKEA REGS 06/29 VAR	2 300 000	2 101 380,02	EUR	0,46
CREDIT MUTUEL ARKEA REGS 12/32 4.25	1 500 000	1 582 013,89	EUR	0,35
MERCEDES BENZ GROUP AG SR UNSECURED REGS 03/33 0.75	1 400 000	1 163 423,14	EUR	0,26
DANONE SA SR UNSECURED REGS 09/32 3.071	2 000 000	2 012 926,02	EUR	0,44
DE VOLKSBANK NV REGS 09/24 0.01	1 900 000	1 849 421,58	EUR	0,41
DEUTSCHE BANK AG REGS 09/30 VAR	1 700 000	1 782 204,22	EUR	0,39
DEUTSCHE BANK AG REGS 02/28 VAR	1 500 000	1 433 109,16	EUR	0,32
E.ON SE SR UNSECURED REGS 02/30 0.35	1 300 000	1 107 317,97	EUR	0,24
E.ON SE SR UNSECURED REGS 10/25 1	1 000 000	966 809,58	EUR	0,21
ENERGIAS DE PORTUGAL SA JR SUBORDINA REGS 07/80 VAR	2 400 000	2 310 280,39	EUR	0,51
EUROPEAN INVESTMENT BANK SR UNSECURED 10/26 0.1	3 500 000	3 288 713,99	EUR	0,72
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	2 000 000	1 896 804,52	EUR	0,42
ELECTRICITE DE FRANCE SA SR UNSECURED REGS 11/33 1	2 000 000	1 573 552,59	EUR	0,35
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	2 000 000	2 088 014,58	EUR	0,46
ENERGIAS DE PORTUGAL SA JR SUBORDINA REGS 04/79 VAR	2 500 000	2 571 411,75	EUR	0,57
ENGIE SA SR UNSECURED REGS 12/33 3.875	1 600 000	1 658 583,17	EUR	0,37
EUROFIMA SR UNSECURED REGS 10/34 0.15	2 000 000	1 523 112,64	EUR	0,34
EUROFIMA SR UNSECURED REGS 05/30 0.1	2 000 000	1 715 445,88	EUR	0,38
EUROPEAN UNION SR UNSECURED REGS 05/46 0.45	1 400 000	832 460,43	EUR	0,18
EUROPEAN UNION SR UNSECURED REGS 02/43 1.25	500 000	380 008,04	EUR	0,08
EUROPEAN UNION SR UNSECURED REGS 07/35 0.0000	250 000	182 300,00	EUR	0,04
FRANCE (GOVT OF) UNSECURED 144A REGS 05/50 1.5	2 900 000	2 133 059,70	EUR	0,47
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 11/30 0.00000	2 300 000	1 965 787,00	EUR	0,43
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 05/28 0.75	2 000 000	1 887 191,40	EUR	0,42
FRANCE (GOVT OF) BONDS 144A REGS 06/44 0.5	4 837 466	3 042 359,14	EUR	0,67
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND BONDS REGS 07/39 4.25	6 624 869,1	8 477 474,06	EUR	1,87
HEINEKEN NV SR UNSECURED REGS 09/30 3.875	989 000	1 046 072,44	EUR	0,23
HENKEL AG CO KGAA SR UNSECURED REGS 09/27 2.625	1 000 000	1 002 095,67	EUR	0,22
HOLDING D INFRASTRUCTURE SR UNSECURED REGS 09/28 0.625	2 000 000	1 769 070,98	EUR	0,39
HOLDING D INFRASTRUCTURE SR UNSECURED REGS 01/31 1.475	2 500 000	2 176 609,64	EUR	0,48
IBERDROLA FINANZAS SAU COMPANY GUAR REGS 06/25 0.875	400 000	387 642,13	EUR	0,09
IBERDROLA INTL BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	800 000	737 424,11	EUR	0,16
IBERDROLA INTL BV COMPANY GUAR REGS 09/25 0.375	1 100 000	1 052 190,75	EUR	0,23
IBERDROLA INTL BV COMPANY GUAR REGS 04/26 1.125	800 000	776 849,27	EUR	0,17
ICADE SR UNSECURED REGS 09/27 1.5	2 000 000	1 868 980,29	EUR	0,41
INTESA SANPAOLO SPA REGS 09/27 4.75	2 000 000	2 103 295,96	EUR	0,46
INTESA SANPAOLO SPA REGS 03/28 0.75	1 314 000	1 189 706,23	EUR	0,26
INTESA SANPAOLO SPA REGS 04/24 1.5	2 800 000	2 810 790,10	EUR	0,62
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A REGS 08/34 5	6 700 000	7 600 304,21	EUR	1,67
KBC GROUP NV SR UNSECURED REGS 03/27 VAR	1 700 000	1 592 998,29	EUR	0,35
KLEPIERRE SA SR UNSECURED REGS 05/29 2	2 000 000	1 898 652,31	EUR	0,42

LABEL EURO OBLIGATIONS

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
KOJAMO OYJ SR UNSECURED REGS 05/29 0.875	1 843 000	1 465 235,78	EUR	0,32
LA BANQUE POSTALE REGS 06/31 0.75	2 000 000	1 646 694,86	EUR	0,36
LAND NORDRHEIN WESTFALEN SR UNSECURED REGS 11/39 0.5	3 000 000	2 084 168,33	EUR	0,46
LEASEPLAN CORPORATION NV REGS 03/24 1.375	2 000 000	2 013 231,26	EUR	0,44
LVMH MOET HENNESSY VUITT SR UNSECURED REGS 09/33 3.5	2 000 000	2 088 060,55	EUR	0,46
MERCK KGAA JR SUBORDINA REGS 06/79 VAR	2 000 000	1 944 900,85	EUR	0,43
MERCK FIN SERVICES GMBH COMPANY GUAR REGS 07/31 0.875	2 000 000	1 729 886,11	EUR	0,38
NEDER WATERSCHAPSBANK SR UNSECURED REGS 02/29 0.625	3 000 000	2 745 203,48	EUR	0,60
NEDER WATERSCHAPSBANK SR UNSECURED REGS 06/32 1.25	3 400 000	3 070 900,88	EUR	0,68
NN GROUP NV SUBORDINATED REGS 11/43 VAR	2 083 000	2 241 507,88	EUR	0,49
NORDEA BANK ABP REGS 05/28 4.125	1 992 000	2 110 849,28	EUR	0,46
NRW.BANK LOCAL GOVT G 04/34 0.875	2 000 000	1 683 378,52	EUR	0,37
NRW.BANK LOCAL GOVT G REGS 08/32 1.625	4 000 000	3 734 356,29	EUR	0,82
NRW.BANK LOCAL GOVT G REGS 09/28 0.0000	2 000 000	1 780 220,04	EUR	0,39
FRANCE (GOVT OF) BONDS 144A REGS 04/55 4	2 500 000	3 017 265,63	EUR	0,66
ORANGE SA SR UNSECURED REGS 07/27 1.25	1 000 000	953 517,54	EUR	0,21
ORANGE SA JR SUBORDINA REGS VAR	2 000 000	1 976 652,49	EUR	0,43
ORANGE SA SR UNSECURED REGS 09/29 0.125	1 000 000	862 235,40	EUR	0,19
ORANGE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	600 000	650 227,84	EUR	0,14
ORSTED A/S JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	3 000 000	2 626 630,04	EUR	0,58
PERNOD RICARD SA SR UNSECURED REGS 09/27 3.75	900 000	933 012,44	EUR	0,21
PERNOD RICARD SA SR UNSECURED REGS 04/25 1.125	2 000 000	1 959 795,82	EUR	0,43
PRAEMIA HEALTHCARE SACA SR UNSECURED REGS 09/30 1.375	2 000 000	1 658 298,77	EUR	0,36
RCI BANQUE SA SR UNSECURED REGS 06/28 4.875	1 664 000	1 794 053,16	EUR	0,39
RECKITT BENCKISER TSY COMPANY GUAR REGS 09/33 3.875	1 502 000	1 608 005,24	EUR	0,35
RED ELECTRICA CORP SUBORDINATED REGS 12/99 VAR	500 000	517 049,28	EUR	0,11
REGIE AUTONOME DES TRANS SR UNSECURED REGS 06/29 0.35	4 600 000	4 072 489,94	EUR	0,90
REGIE AUTONOME DES TRANS SR UNSECURED REGS 05/27 0.875	3 500 000	3 318 620,46	EUR	0,73
REGION OF ILE DE FRANCE SR UNSECURED REGS 0.50% 14/06/2025	1 900 000	1 835 729,05	EUR	0,40
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 05/49 1	3 036 000	2 510 082,71	EUR	0,55
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 07/26 2	8 000 000	8 000 103,34	EUR	1,76
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 02/33 2	11 200 000	11 797 681,10	EUR	2,60
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 05/29 2	4 400 000	4 617 151,12	EUR	1,02
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 05/34 2	4 050 000	4 021 496,54	EUR	0,88
REPUBLIKA SLOVENIJA UNSECURED REGS 07/31 0.125	1 441 000	1 179 494,88	EUR	0,26
SANTAN CONSUMER FINANCE REGS 05/28 4.125	1 400 000	1 484 245,43	EUR	0,33
SKANDINAVISKA ENSKILDA REGS 11/28 4.375	779 000	813 359,40	EUR	0,18
SOCIETE GENERALE REGS 09/29 VAR	2 600 000	2 740 448,82	EUR	0,60
SOCIETE GENERALE REGS 12/27 VAR	1 900 000	1 742 088,07	EUR	0,38
SOCIETE GENERALE SUBORDINATED REGS 09/32 VAR	1 900 000	2 002 922,36	EUR	0,44
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 07/40 4	4 000 000	4 818 876,62	EUR	1,06
FRANCE (GOVT OF) BONDS 144A REGS 06/39 1.75	15 962 908	14 022 880,62	EUR	3,16
STELLANTIS NV SR UNSECURED REGS 03/30 4.375	1 800 000	1 963 963,80	EUR	0,43
TELEFONICA EMISIONES SAU COMPANY GUAR REGS 03/29 1.788	2 000 000	1 911 338,30	EUR	0,42
TELEFONICA EMISIONES SAU COMPANY GUAR REGS 02/24 1.069	1 300 000	1 309 091,56	EUR	0,29
TELEFONICA EMISIONES SAU COMPANY GUAR REGS 05/31 2.592	2 800 000	2 733 619,89	EUR	0,60
TELIA COMPANY AB JR SUBORDINA REGS 12/82 VAR	1 317 000	1 314 172,11	EUR	0,29
TENNET HOLDING BV SR UNSECURED REGS 04/32 4.25	1 000 000	1 109 320,04	EUR	0,24
TERNA RETE ELETTRICA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	1 500 000	1 372 362,67	EUR	0,30
TERNA RETE ELETTRICA SR UNSECURED REGS 07/33 3.875	1 407 000	1 473 280,29	EUR	0,32
UNEDIC GOVT GUARANT REGS 07/35 0.25	3 600 000	2 719 541,03	EUR	0,60
UNEDIC GOVT GUARANT REGS 11/28 0.0000	8 000 000	7 089 440,00	EUR	1,56
UNEDIC NOTES REGS 11/26 0.1	2 000 000	1 863 733,17	EUR	0,41
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD COMPANY GUAR REGS 7.25% 31/12/2049	1 400 000	1 424 251,16	EUR	0,31
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD SR UNSECURED REGS 03/25 1	1 070 000	1 044 106,14	EUR	0,23
VESTEDA FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 10/31 0.75	1 106 000	888 498,30	EUR	0,20

LABEL EURO OBLIGATIONS

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
VONOVIA SE SR UNSECURED REGS 05/27 4.75	1 100 000	1 171 676,91	EUR	0,26
NAT GRID ELECTY EM SR UNSECURED REGS 09/32 3.949	2 000 000	2 079 350,24	EUR	0,46
TOTAL Fixed-rate Bonds and similar securities negotiated on a regulated or similar market		396 028 426,39		87,15
CREDIT AGRICOLE HOME LOA COVERED REGS 06/33 3.25	2 000 000	2 091 253,53	EUR	0,46
CAISSE REFINANCE L HABIT COVERED REGS 06/32 3.375	3 600 000	3 795 941,70	EUR	0,85
COOPERATIEVE RABOBANK UA COVERED REGS 11/28 3.296	2 700 000	2 793 626,02	EUR	0,61
CREDIT AGRICOLE HOME LOA COVERED REGS 04/28 0.01	1 900 000	1 692 696,11	EUR	0,37
DNB BOLIGKREDITT AS COVERED REGS 06/25 0.625	3 000 000	2 902 929,47	EUR	0,64
KBC BANK NV COVERED REGS 10/27 0.75	1 000 000	930 466,91	EUR	0,20
KBC BANK NV COVERED REGS 05/28 3.25	2 200 000	2 290 701,34	EUR	0,50
LA BANQUE POST HOME LOAN COVERED REGS 05/30 1.625	1 900 000	1 798 392,79	EUR	0,40
TOTAL Mortgage Bonds and similar securities negotiated on a regulated or similar market		18 296 007,87		4,03
TOTAL Bonds and similar securities negotiated on a regulated or similar market		414 324 434,26		91,18
TOTAL Bonds and similar securities		414 324 434,26		91,18
BTF TRESOR 24/01/2024	550 000	548 839,50	EUR	0,12
BTF TRESOR 27/11/2024	3 643 561	3 534 910,01	EUR	0,78
BTF TRESOR 30/10/2024	103 463	100 606,39	EUR	0,02
TOTAL Treasury bond		4 184 355,90		0,92
TOTAL Money Market Instrument negotiated on a regulated or similar market		4 184 355,90		0,92
TOTAL Money Market Instrument negotiated on a regulated or similar market		4 184 355,90		0,92
TOTAL Money Market Instrument		4 184 355,90		0,92
AWF ACT SOCIAL BOND	110 802,552	9 804 917,83	EUR	2,16
AXA WORLD FUNDS ACT GREEN BO	130 231,39	12 894 209,92	EUR	2,83
AXA TRESOR COURT TERME	4 257,9912	10 567 701,85	EUR	2,33
TOTAL Europeans coordinated Mutual funds		33 266 829,60		7,32
TOTAL Mutual fund		33 266 829,60		7,32
E B FUT 03/24 OEH4	-44	-58 080,00	EUR	-0,01
EU BT FUT 03/24 IKH4	-54	-157 640,00	EUR	-0,03
EU OA FU 03/24 OATH4	34	90 440,00	EUR	0,02
GER E B F 03/24 RXH4	-209	-479 140,00	EUR	-0,11
GER E SC 03/24 DUH4	426	159 750,00	EUR	0,04
GER EU B 03/24 UBH4	91	629 720,00	EUR	0,13
TOTAL Future of interest rate		185 050,00		0,04
Marging call futures	-185 050	-185 050,00	EUR	-0,04
TOTAL Margin Call on future		-185 050,00		-0,04
TOTAL Margin Call on future		0,00		0,00
TOTAL Margin Call		0,00		0,00
TOTAL Financials instruments future		0,00		0,00
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 05/26 0.5	200 000	192 092,89	EUR	0,23
BTF TRESOR 24/01/2024	140 000	139 704,60	EUR	0,03
BTF TRESOR 15/05/2024	280 000	276 225,60	EUR	0,06
BTF TRESOR 12/06/2024	440 000	432 977,60	EUR	0,14
TOTAL Treasury bond		848 907,80		0,23
TOTAL Titre mis en garantie OTC		1 041 000,69		0,23
DETTES SUR Titres donnes en garantie OTC Bilateral		0,00		0,00
INDEMNITES SUR Titres donnes en garantie OTC Bilateral		0,00		0,00
TOTAL Operations contractuelles a la vente		1 041 000,69		0,23
TOTAL Operations contractuelles		1 041 000,69		0,23



Société de gestion

AXA Investment Managers Paris

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France
Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992
S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.

Dépositaire

BNP PARIBAS SA- 3, rue d'Antin - 75002 Paris